



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



PLAGNAT, RTM

■ Au premier plan, à droite, les maisons du bas du Bessay (13 avril 1934).

L'alpage de La Frasse, vu du Bessay

SAISON HIVERNALE

Un très bon enneigement

Selon Nicole Martin-Cocher, qui effectue les mesures pour Météo France, cet hiver, au 1^{er} mars, il était tombé une hauteur cumulée de 3,15 m de neige. Ce qui est bien supérieur à l'an dernier (1,92 m). Il faut remonter aux hivers 2005-2006 ou 2003-2004 pour retrouver des hauteurs comparables (respectivement 3,15 m et 3,14 m). Loin toutefois des 5,53 m de l'hiver 1998-1999 ou 5,11 m de 1985-1986.

Ce qui a donné, parfois, le sentiment que l'enneigement était exceptionnel, c'est que l'accumulation s'est faite sur des périodes de temps courtes ; quelquefois jusqu'à 60 cm comme dans la nuit du 20 au 21 janvier ! Un comité de direction de l'office de tourisme a même dû être annulé le 20 janvier pour cette raison et repoussé d'une semaine.

Ces chutes ont conduit à des problèmes de déneigement car, dans ces cas-là, naturellement, tout le monde veut être déneigé en même temps (mais compte tenu de l'étendue des deux communes, comment est-ce possible ?), les voitures en stationnement le long des routes gênent le service (mais où se stationner ?), on croit que certains sont privilégiés et pas d'autres, etc. D'où contestations et réclamations.

Avec un tel enneigement, il n'est pas étonnant non plus que des coulées aient eu lieu en pleine saison dans certains couloirs comme, par exemple, dans la pente située au-dessous de la vigie du téléski de la Charmette, en direction de la piste de retour, dans deux combes adjacentes, sur près de 30 ou 40 mètres de large et autant de long.



■ Le départ du téléski pour le col de Bellard.

OFFICE DE TOURISME

Norbert Combet réélu président

Après sa démission de la présidence du comité de direction de l'office de tourisme (16 décembre 2011), et faute de candidat pour lui succéder, Norbert Combet, qui s'était porté candidat, a été réélu président du comité de direction le 2 mars dernier (6 voix pour et 1 abstention).

Le comité de direction a également adopté, ce jour-là, le budget 2012 qui devrait s'équilibrer en recettes et dépenses à 286 000 euros dont 8 % environ seraient affectés à la promotion, 15 % aux charges générales, 30 % aux animations et 47 % aux salaires et charges afférentes. Les recettes seront assurées par des reports (en 2011, les dépenses s'étaient élevées à 207 500 euros et les recettes à 243 500 euros), des recettes propres (20 000 euros) et diverses subventions notamment de la Satvac (7 500 euros) et de la communauté de communes (175 000 euros).

Pour la prochaine saison estivale, la Maison du tourisme a décidé d'organiser de nouveau une « marche gourmande », le dimanche 1^{er} juillet prochain. Et de lancer un appel : « Six haltes gustatives sont prévues lors de cette marche. Pour le bon déroulement de cette journée, nous voudrions rassembler une équipe de bénévoles dans chaque hameau traversé pour cuisiner, mettre en place le matériel, et servir les repas. Les hameaux concernés sont à priori Lachenal, Le Bessay, Le Frêne et le Chef-Lieu de Saint-Alban. La Maison du tourisme fournira les matières premières pour chaque halte et prendra en charge la première et la dernière halte (apéritif et café). Merci de faire connaître votre engagement auprès de la Maison du tourisme, par téléphone : 04-79-56-24-53, spar fax : 04-79-59-14-38 ou par courriel : villards@wanadoo.fr. »

■ BRÈVES

► COSTUMES DE MAURIENNE. Le 8^e rassemblement des costumes de Maurienne aura lieu à Bessans (haute Maurienne) le dimanche 24 juin 2012. Le programme est le suivant : à partir de 8 h 30 : accueil des groupes ; 10 heures : messe en plein air ; de 11 heures à 12 h 30 : séance photos pour chaque groupe ; 12 h 30 : déjeuner pour les groupes ; 14 h 30 : défilé des costumes ; 16 h 30 : spectacle avec Daniel Gainetdinoff (animateur, présentateur et meneur de jeu de Termignon) ; 18 h 30 : fin de la manifestation.

Le groupe des Villards se rendra à Bessans (situé à 85 km des Villards) en car (départ à 8 heures). Les personnes possédant un costume et qui souhaitent se costumer pour se joindre à la délégation villarinoise devront s'habiller par leurs propres moyens et s'inscrire obligatoirement avant le 15 mai. Une fois toutes les personnes costumées inscrites, et dans la mesure des places disponibles, il sera possible pour d'éventuels accompagnateurs de se joindre au groupe villarin (une participation aux frais de transport leur sera demandée).

Les personnes intéressées pour se costumer ou pour accompagner le groupe villarin peuvent s'inscrire en adressant un message à l'adresse courriel suivante : costumes2012.villards@laposte.net. Il est également possible de s'inscrire (et

de se renseigner) auprès de la Maison du tourisme de la vallée des Villards ; tél. : 04-79-56-24-53 ; fax : 04-79-59-14-38. – (C. Mayoux.)

► COUSINADE (RAPPEL). Le 27 mai 2012, jour de la Pentecôte, un rassemblement des descendants de Jean-Pierre Pepay et Marie-Françoise Paret-Paintre aura lieu à l'Hôtel de la poste de Saint-Colomban. A ce jour (16 mars) c'est plus de cinquante cousins qui sont inscrits pour renouer des liens entre eux et avec ce village qui a déjà marqué ceux qui ont eu le bonheur de le visiter. Nous espérons, aussi, avoir des contacts fructueux avec les Colognons (soit le samedi, soit le dimanche) qui pourraient nous aider à mieux connaître notre passé et nous donner envie de revenir plus régulièrement au pays. Par ailleurs, les personnes qui détiendraient des documents (qui seraient naturellement rendus après leur utilisation) ou des renseignements sur ces branches peuvent les communiquer soit à Francis Martin-Fardon (Le Chef-Lieu, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards ; tél. : 04-79-59-17-61), soit à Stéphanie Chaboud-Crousaz (21 rue Yves-Farge, 38600 – Fontaine ; tél. : 06-74-88-39-17 ; courriel : stephanie.chaboud-crousaz@schnneider-electric.com). D'avance grand merci – (J.-F. Christaud-Braize.)

► VIE PAROISSIALE. Au cours du 2^e trimestre 2012, trois messes seront dites aux Villards : à Saint-Alban, le dimanche 15 avril à 10 h 30, et à Saint-Colomban, le dimanche 29 avril à 10 h 30 et le dimanche 17 juin à 10 h 30. Ce jour-là, seront célébrées une « messe des familles » et la fête du catéchisme. Quelques parties de l'office seront adaptées pour les enfants. Organisée par les familles du catéchisme, cette rencontre sera suivie par un casse-croûte (pris sur l'herbe autour de l'église si possible) et par un temps créatif. En dehors de ces trois dates, des messes pourront être célébrées dans la chapelle de la cure de Saint-Colomban certains vendredis en fin d'après-midi selon les disponibilités du père Durieux ou, éventuellement, du père Velut et/ou d'un autre prêtre présent dans la vallée (se reporter aux affiches devant l'église). A Pâques, des veillées auront lieu à La Chambre le jeudi saint (5 avril à 20 heures), le vendredi saint (6 avril à 20 heures) et le samedi saint (7 avril à 20 h 30). La messe de Pâques

aura lieu le dimanche 8 avril à Saint-Etienne-de-Cuines (10 heures). La messe traditionnelle de la chapelle de Beaurevers (Montaimont) aura lieu le dimanche 13 mai, et celle du « dimanche autrement » aura lieu le 20 mai de 11 h 30 à 16 h 30 à La Chambre (ce qui entraînera la suppression de la messe du 19 mai). Un « dimanche autrement », organisé par le père Durieux, nécessite aussi l'implication des familles. Le dernier a eu lieu en février. Le 20 mai, un présentateur animera la journée et les chants. La messe de l'Ascension aura lieu le jeudi 17 mai à Saint-Martin-sur-La-Chambre (10 heures), et celle de Pentecôte à Saint-Rémy-de-Maurienne le dimanche 24 mai (10 heures). Enfin, la messe des premières communions se tiendra à La Chambre le dimanche 10 juin à 10 heures. Comme à l'accoutumée, des messes seront dites tous les samedis soir, à 18 h 30, à La Chambre (sauf le 19 mai), et tous les dimanches matin, à 10 heures, à Saint-Rémy-de-Maurienne. – (C. Mayoux.)

► NOËL. La veillée de Noël, qui tombait un samedi, a réservé une belle surprise aux organisateurs avec une bonne affluence. Comme chaque année, la crèche, réussie, avait été installée par le même groupe. La veillée s'est passée dans une ambiance fort sympathique, le groupe de bénévoles organisateurs ayant eu la chance d'être accompagné par un guitariste (le fils de Danièle Nicol, Martinan) ce qui a, de l'avis de tous, grandement contribué à la réussite de cette veillée sans prêtre qui s'est terminée avec vin chaud et chocolats offerts par la mairie de Saint-Colomban. En fin de compte, cette soirée a parfaitement répondu à l'attente des gens du pays et des touristes. – (J.-M. Bordas.)

► CCAS. Tous les Villarins assidus aux après-midi organisés par le centre communal d'action sociale de Saint-Colomban se sont retrouvés le 9 janvier dernier pour fêter la nouvelle année dans leur salle de rendez-vous habituelle de la Maison du tourisme, verre et part de galette des Rois en mains. Ils étaient une douzaine. Depuis des années déjà, nombreux sont les Villarins, en grande majorité des retraité(e)s, qui se retrouvent quelques heures les lundis et jeudis après-midi. Outre les perpétuelles parties de cartes, les activités, diverses, se terminent toujours par un goûter pris dans la bonne humeur. A une période où le temps n'incite pas à mettre un Villarin dehors, ces après-midi permettent néanmoins de sortir et de se retrouver. – (C. Mayoux.)



MCE BOUCHET-FLOCHET

IMMOBILIER

Quelle stratégie pour la station des Villards ?

Au moment où les programmes immobiliers villarins seraient sur le point de redémarrer (*lire ci-contre*), une question se pose : les résidences « haut de gamme » annoncées à La Perrière et au Mollaret sont-elles appropriées pour la vallée des Villards et ses infrastructures ? En somme, la « greffe » peut-elle prendre ? et, question subsidiaire, est-elle souhaitable ?

Aujourd'hui, l'offre villarinche en lits touristiques est constituée (résidence de La Perrière, gîtes publics des communes et de la communauté de communes ou gîtes privés) de logements conçus pour une clientèle familiale, essentiellement d'origine locale l'été, et, l'hiver, moins portée sur le ski à « outrance » que sur la volonté de passer quelques bonnes journées dans un cadre authentique (*lire encadré ci-dessous*).

Et apparemment, il y a une bonne adéquation entre l'offre proposée et la demande souhaitée par les touristes qui choisissent les Villards comme destination de vacances.

Dans les stations « haut de gamme », cette demande n'a cessé d'évoluer pour s'adapter à la clientèle, notamment étrangère, qui les fréquente. Et cette évolution aujourd'hui coûte cher.

« Le skieur a en moyenne aujourd'hui 40 ans. Il avait quatre ou cinq ans de moins il y a dix ans », analyse-t-on du côté de la société qui gère les remontées mécaniques des Trois Vallées (Tarentaise). Pour attirer une nouvelle clientèle, les investissements se multiplient dans les stations « haut de gamme » : à Courchevel par exemple les remontées mécaniques investiront près de 135 millions d'euros d'ici 2020. Un projet complé à des programmes immobiliers et à la construction d'un centre aqua-ludique de 70 millions d'euros... Dans cette station on en est même actuellement à construire en sous-sol (un centre de soin de 1 300 m²) !

Du côté de l'Association nationale des élus de montagne, on estime cependant qu'il faudrait, en matière d'immobilier, d'abord rénover et améliorer l'existant

avant de lancer de nouvelles constructions. « 25 % à 30 % du parc immobilier (NDLR : des stations moins huppées) ne correspond plus aux attentes de la clientèle, à la fois en termes de surface et d'équipements. Il manque parfois un micro-onde, un accès au Wi-Fi, etc. », estime-t-on à la direction de cette association.

Aux Villards, l'équipement des logements touristiques semble globalement convenir aux touristes, mais, déjà, cet été, des vacanciers se plaignaient de l'absence de Wi-Fi à La Perrière. Et qu'en sera-t-il pour la clientèle que semblerait vouloir attirer les promoteurs du Mollaret et de La Perrière, clientèle qui ne manquera pas de comparer avec les stations voisines (ou plus prestigieuses) en pointant les lacunes villarinches en termes de domaine skiable, de commerces, d'hôtellerie, ou d'animations privées et publiques « modernes » ? Sans compter qu'il faudra aussi soigner la signalétique, avoir une route d'accès à la station et au domaine skiable sans nids-de-poule, un déneigement rapide et de qualité, etc., ainsi que des emplois nouveaux dans les services pour assurer l'accueil.

Mais pour faire face à cette modernisation (cette révolution ?) de nos infrastructures et de nos habitudes de faire, et retenir cette clientèle, où trouver les millions d'euros nécessaires ? Dans les budgets villarins ? Certainement pas, ni de la communauté de communes et ni de la commune de Saint-Colomban qui a déjà bien à faire avec les pénalités à verser à la Satvac et qui doit, de surcroît, investir sur le domaine skiable. Des investissements auxquels ne participe pas (ou très peu) la Satvac, ce qui doit faire de la station de Saint-Colomban un « exemple » en la matière...

D'autant que, malgré la crise, la concurrence est rude. Ainsi nos voisins de Saint-François-Longchamp disposent-ils depuis peu d'un centre de balnéothérapie (sans d'ailleurs, semble-t-il, que la population permanente de la commune ne s'accroisse) alors que nous n'avons qu'une modeste piscine au camping, et qu'on aura peut-être une piscine de même type au Mollaret et un spa à La Perrière...

Et ailleurs ? Environ 40 millions d'euros seront dépensés sur deux ans par la société exploitante pour moderniser les remontées mécaniques de Méribel et Méribel-Mottaret. Courchevel dispose de deux palaces, 14 hôtels cinq étoiles et, pour la gastronomie, de sept chefs étoilés. L'hôtellerie et la restauration y représentent près de 4 500 emplois, saisonniers compris. « Chez nous, le client sait que tout est possible. Sinon, il ira ailleurs. À Megève ? Non, notre vrai concurrent, c'est Gstaad » indique un responsable de ces palaces dans lesquels une nuit, dans une suite de 300 mètres carrés, peut atteindre 13 000 euros en pleine saison.

Mais est-il crédible de croire possible un tel développement pour la vallée des Villards ? Et faut-il le regretter ?

L'inflation ne manquerait pas de toucher le prix de toutes les prestations et notamment du forfait de ski. Les loyers augmenteraient et rendraient difficile le logement pour les permanents (certes encore peu nombreux) et les saisonniers qui ont déjà bien du mal à se loger sur place.

Mais on est probablement encore loin d'une telle évolution car les gens qui vont

acheter aux Villards ne seront sans doute pas ceux qui viendront y skier. Et ceux-ci s'adapteront probablement aux infrastructures existantes.

Ne faut-il pas alors craindre que ces opérations immobilières ne génèrent des lits « froids » occupés quelques semaines d'hiver seulement par an ? Nous connaissons bien ce phénomène aux Villards où un nombre important de résidences secondaires restent fermées tout l'hiver conduisant à un manque à gagner important pour l'économie locale. Il suffit, pour se convaincre de ce comportement, de visiter, en plein été, une station « haut de gamme » de Tarentaise et constater qu'elle est inoccupée, la « clientèle d'hiver » préférant, à cette période de l'année, rejoindre le littoral, et la « clientèle d'été » privilégiant les stations qui permettent la marche et la découverte dans un paysage diversifié de combes et de prairies aux cours d'eau rafraîchissants.

Bien évidemment, compte tenu de sa géographie, c'est dans ce type de développement que doit s'engager la vallée

des Villards qui a par ailleurs conservé un habitat authentique avec un cœur de village quasiment intact et des habitants qui l'animent en y résidant toute l'année. Même si, dans ce domaine, le tourisme d'été villarin propose des activités (marches, etc.) plus « sportives » que « faciles » (comme en Vanoise par exemple) ce qui nous prive probablement d'une clientèle plus familiale...

En fin de compte il semblerait donc plus raisonnable de développer le parc immobilier villarin en cohérence avec sa nature et ses structures, et il est dommage voire dommageable que la petite « grenouille villarinche » veuille se faire aussi grosse que le « bœuf » du pré Carré voisin.

Au moment où, avec le printemps, vont revenir les adeptes du ski de randonnée dans le haut de la vallée du Glandon et sur Belledonne, souhaitons qu'à l'avenir le manteau de vison ne supplante pas la peau de phoque...

Christophe Mayoux

Vers la reprise des chantiers ?

Après la mise en liquidation judiciaire de la société Les Balmettes (26 avril 2011), le tribunal de commerce de Chambéry a attribué (10 octobre 2011) la reprise du programme immobilier du Mollaret aux sociétés Lavigna et les Grès de Provence qui faisaient partie des créanciers dans cette affaire.

Depuis quelques mois, ce projet (désormais baptisé Les Chalets de Belledonne) a un site Internet (<http://www.chalets-belledonne.fr>) sur lequel on trouve les plans des appartements et des informations sur le programme. Ainsi, à la date du 15 décembre 2011, on peut lire : « Arrivée tardivement, la neige est là désormais pour le bonheur de tous en cette saison 2011-2012. Les ouvriers ont laissé la place aux vacanciers et reviendront dès le mois de mars pour achever la résidence. »

On apprend aussi que les chalets de Belledonne feront partie d'une résidence 4 étoiles pouvant bénéficier des avantages fiscaux du dispositif Censi-Bouvard. Et : « Au sein de la résidence, dans le salon, au coin du feu, au sauna, dans la piscine ou confortablement installé dans votre logement, vous trouverez quiétude et détente après une journée passée sur les pistes ou sur les sentiers de randonnée. » La piscine en question, dite « intérieure-extérieure », aura un « bassin de 4 m X 10 m » soit les mêmes dimensions que celle installée à l'automne sur le terrain de camping de La Perrière.

Côté finances, il est indiqué qu'on pourra trouver des appartements « de plain-pied ou en duplex, à partir de 2 855 euros HT le m² habitable, soit compris entre 92 000 euros et 217 000 euros HT ». Et l'exploitation de la résidence « assurée par un gestionnaire de renom agréé par les principaux établissements bancaires » devrait, toujours selon ce site de présentation, apporter annuellement un rendement brut de 4 % du montant HT du logement (« hors stationnement selon conditions du bail »), avec « possibilité d'occupation à tarif préférentiel ». Ce gestionnaire, qui n'est pas nommé, serait la société Goélia déjà présente en Arvan-Villards (*).

Enfin, ce site indique que le promoteur et maître d'ouvrage de ce programme est la société Evo-Alp, créée en décembre 2011, dont le siège est à Bernin (Isère) et le gérant M. Pascal Grassart. Une autre société est

citée : Saincobel. Créeée elle aussi en décembre 2011, elle a le même siège et le même gérant que la précédente. Ce gérant n'est pas un inconnu dans ce dossier.

A l'automne 2011, M. Daniel Boissay (acteur en 2008 auprès de CLID – aujourd'hui en liquidation judiciaire – dans l'élaboration de ce projet) avait présenté une offre de reprise de 700 000 euros proposée par une société en cours de constitution dont le nom était Les Chalets de Belledonne, et dont l'un des associés était M. Pascal Grassart. Cette offre n'avait pas été retenue par le juge qui avait alors préféré les sociétés Lavigna et les Grès de Provence qui n'apparaissent pas dans les pages de ce site dédié au Mollaret.

Tout porte à croire donc qu'elles auraient « passé la main » (**).

À La Perrière, depuis un an, ce n'est plus la société PISE (président : M. Gustaaf De Keyser) qui détient le bâtiment G mais la société L'Etang de La Perrière, créée le 21 avril 2010, dont le gérant est M. Tim De Keyser. Selon des responsables d'entreprises, rencontrés en mai 2011 à La Perrière et qui s'étaient présentés comme étant susceptibles de travailler sur le chantier, les travaux devaient « reprendre en juin »... Mais depuis rien n'a bougé.

Cependant, depuis quelques semaines des responsables villarins se disent « confiants » quant à l'aboutissement de cette opération qui a débuté en octobre 1998. D'après nos informations, elle pourrait être réalisée par un promoteur hollandais qui aurait déjà effectué des programmes immobiliers en France. Les De Keyser, eux aussi, auraient-ils « passé la main » ?

Sur le blog d'information de la mairie de Saint-Colomban (<http://info-st-col-skyrock.com>), sous le titre : « L'immobilier, ça bouge... ! », on trouve une affiche qui indique : « Chalet de La Perrière accueille 13 appartements aux prestations de qualité du 2 aux 4 pièces à partir de 3 400 euros HT le m², avec sauna privatif. Livraison 3^e trimestre 2012. »

(*) Sur le site <http://www.selogerneuf.com> on peut lire : « Travaux en cours. Plus que 46 lots disponibles ! ». Le stock total étant de 64. L'ensemble serait commercialisé par la société 8 et 5 Patrimoine Investissements située à Tours.

(**) Le Petit Villarin numéro 158 (décembre 2011).

Le parc immobilier villarin

La vallée des Villards compte, hors résidences secondaires, environ 770 lits touristiques (brochure de la Maison du tourisme : hiver 2011-2012, été 2012). Ces lits sont situés pour la plupart sur la commune de Saint-Colomban (93,6 %). Ils se répartissent inégalement entre le public (64,7 %) et le privé (35,3 %).

L'offre publique (497 lits) est proposée par les communes de Saint-Alban (7,0 %) et de Saint-Colomban (47,5 %), et par la communauté de communes (résidence de La Perrière, 45,5 %). Ces lits sont gérés directement par l'office de tourisme (21,1 %), ou leur gestion a été cédée à des exploitants privés notamment à Chantal Berthier (les gîtes de Daphnée, 26,4 %) et Privilège Hôtels et Resorts (La Perrière, 45,5 %).

L'offre privée (273 lits) est constituée par l'hôtellerie (22,5 %) et les gîtes mis en location par des particuliers (77,5 %).

CLUB DES SPORTS

GRAND PRIX DES VILLARDS

Le challenge encore pour La Toussuire !

Cet hiver, ni la neige ni le froid n'ont eu raison de leur enthousiasme. Emmisoufles, nos jeunes coureurs du club des sports ont été sur les pistes chaque week-end et pendant les vacances. L'enneigement exceptionnel a permis à Valentin Rochat (l'entraîneur, moniteur à La Toussuire) de travailler toutes les disciplines : slalom, géant, ski libre et « peuf » (la poudreuse), comme disent les jeunes.

Du plus petit au plus grand, tous ont participé aux courses proposées par le circuit Maurien : aux Karelis, à Saint-François, à Saint-Sorlin. L'occasion de mettre en application le travail de toute une saison et de toute une équipe. L'occasion aussi de rencontrer les jeunes coureurs d'ailleurs.

Aujourd'hui, le club est fort de 26 licenciés dont 4 en catégorie pré-club (6 ans), 4 en catégorie « microbe » (7-8 ans), 4 en poussin (9-10 ans), 4 en benjamin (11-12 ans) et 1 en minime (13-14 ans). Soit au total 17 enfants. Les autres licenciés font partie de l'équipe d'encadrement. La piste de l'Ormet a été ré-homologuée cette année (c'est à faire tous les 10 ans) pour accueillir des courses de slalom spécial et de géant.

Côté « vie associative », le club a organisé cet hiver plusieurs événements : 2 tombolas, 1 géant en nocturne, et le grand prix des Villards. C'est donc le moment de remercier les donateurs (*Gamm vert de Saint-Jean, Sport 2000 de Saint-Colomban, Le Slalom de Saint-Sorlin, le CCAS, Maurienne BOF de Saint-Etienne-de-Cuines*), les participants, et bien évidemment les bénévoles.

Le grand prix des Villards – mémorial Jean-Noël-Favre-Bonté, s'est déroulé sous un soleil éclatant le 25 février.

Ce jour-là, la piste de l'Ormet a accueilli 74 coureurs pour un slalom spécial (au rythme endiablé) tracé par Alexandra Favre-Bonté ; une nouvelle fois, une vingtaine de Villarins enjoués ont répondu à l'appel pour garder quelques portes, lisser le tracé, ravi-tailler... Pour faire du grand prix une journée réussie. Entre les 2 manches, les

coureurs et leurs staffs ont rejoint le buffet installé au pied de l'Ormet. A midi, les diots au vin blanc mijotaient ; Nantchenu en a senti les effluves, paraît-il ! Contrôleurs, coureurs et touristes se sont alors rassemblés autour d'une assiette, dans une ambiance joyeuse.

Les résultats et la remise des prix ont eu lieu dans l'après-midi sur la terrasse du bâtiment d'accueil de La Pierre. On a applaudi les performances d'Allison Lannier (La Toussuire) 1^{re} chez les filles et de Jérémie Albrieux (Saint-François) 1^{er} chez les garçons. Le challenge « Jean-No » a été remporté par le Club des sports de La Toussuire, une fois de plus.

A noter les belles places de Laura Martin-Cocher qui fait 4^e chez les filles (et 2^e de sa catégorie), et de Lucas Martin-Cocher qui se classe 7^e chez les garçons (et 3^e de sa catégorie). Une nouvelle fois, merci à tous ceux qui ont participé et fait de cet événement un succès.

Un autre rendez-vous important à ne pas manquer : les 100 ans du Club des sports des Villards. Pour l'occasion, le bureau envisage la réédition de la course du 1^{er} mai, sous le col du Glandon. Y ont participé quelques pointures : Augert, Hardy et beaucoup d'autres. La dernière édition date de 1987 et depuis, on en parle toujours ! Le moment venu, vous serez informés du programme mais pour l'heure, le club vous promet une belle fête d'anniversaire.

Le bureau du club**RÉSULTATS
DU GRAND PRIX**

Slalom spécial : deux manches disputées sur la piste de l'Ormet (entre 1 450 mètres et 1 260 mètres d'altitude).

- **Hommes** [63 inscrits (aucun participant du Club des sports des Villards), 12 non partants (dont Morgan Martin-Cocher du Club des sports de La Toussuire), 17 abandons (dont Valentin Sornet du Club des sports de Saint-François), 2 disqualifiés, 32 classés] :

1^{er}. Jérémie Albrieux (Club des sports de Saint-François), 1 min 53 sec 37 ; 2^o. Yannick Guerillot (Dent de Crolles), 1 min 54 sec 93 ; (...) ; 7^e. Lucas Martin-Cocher (Club des sports de La Toussuire), 2 min 02 sec 02 ; (...) ; 13^e. Maxence Bozon (Club des sports de Saint-Sorlin), 2 min 07 sec 10 ; (...).

- **Dames** [25 inscrites (une participante du Club des sports des Villards), 2 non partantes, 9 abandons (dont Apolline Kisielewcz du Club des sports des Villards), 14 classées] :

1^{re}. Allison Lannier (Club des sports de La Toussuire), 2 min 01 sec 68 ; 2^o. Gaëlle Pasquier (Club des sports des Karelis), 2 min 03 sec 20 ; (...) ; 4^e. Laura Martin-Cocher (Club des sports de La Toussuire), 2 min 03 sec 34 ; (...).

■ **Les membres du Club des sports des Villards avant le départ de la course.**

**De l'union sportive au club des sports : 100 ans au service des jeunes**

Le 28 janvier 1912 est constituée l'Union sportive des Villards, une société omnisports des communes de Saint-Colomban et de Saint-Alban. Son but est de développer les disciplines hivernales. Elle comprend des membres honoraires (on relève les noms de Camille Bozon-Verduraz, François Tardy, Benoît Martin, Jacques Favre, Joseph Tardy, Gallien Bozon-Verduraz, Joseph Martin-Cocher) qui sont aussi les premiers donateurs, et 33 membres « actifs fondateurs » qui, par leur dynamisme, recrutent un nombre important de coureurs parmi lesquels 36 pupilles.

Le premier bureau est constitué de Jacques Favre-Descotes, hôtelier, président, M. Dunand, instituteur, vice-président, Joseph Boisson, facteur-receveur, trésorier, et Joseph Bozon-Verduraz, Joseph Tardy, Pierre-Marie Tardy et Emmanuel Bozon, conseillers.

Au cours de la première année, de nombreuses réunions se succèdent. Mais très vite, avec l'arrivée de la Première Guerre mondiale, on perd toute trace des activités de la société.

Il faut attendre 1933 pour retrouver l'existence d'une assemblée au cours de laquelle cette société se reforme sous la même appellation et procède à l'élection d'un bureau provisoire. Notons que, cette fois, les maires des deux communes villarines en sont membres comme présidents d'honneur.

Au cours de l'assemblée du 9 novembre 1935, les adhérents décident l'achat d'un traîneau et l'affiliation de leur association au CAF et à la FFS.

L'année 1936 fut riche en événements et en décisions. Par exemple, éprouvant le besoin de tester les meilleurs éléments de leurs équipes, les responsables de l'union sportive autorisent ces derniers à disputer des épreuves régionales dans le but de démontrer leur valeur sportive : ainsi les Villarins allèrent-ils courir à Fontcouverte, Saint-François, etc.

L'enregistrement exceptionnel de ce temps-là et le relief assez tourmenté de notre vallée ont été des facteurs décisifs dans la programmation des premières

courses de fond. La réunion du 30 janvier 1936 trace le parcours du circuit. Pour les seniors : Chef-Lieu, Les Echets, Le Plan, Nantchenu, et pour les juniors : Chef-Lieu, Valmaure, Le Plan, Nantchenu. Enfin, une course de descente est organisée à l'Ormet ; pour la première fois elle sera chronométrée.

Aux réunions des 6 et 12 décembre 1936, l'Union sportive des Villards éclate. Les membres de Saint-Alban, au nombre de 3 (contre 27 membres de Saint-Colomban), se trouvant en minorité au sein de la société, l'assemblée décide de modifier les statuts. C'est sans doute à ce moment-là que naît le Ski club du Glandon qui n'a cependant jamais été déclaré officiellement...

Pour les années futures, le bureau décide qu'une assemblée annuelle avec comptes rendus moral et financier et organisation de courses de fond et de descente se réunira chaque année. Selon l'un des participants : « *Le développement des activités sportives engendra chez les jeunes un esprit de grande camaraderie, et l'on se réunissait dans la joie autour d'un quart de vin chaud à l'hôtel Girard avant de se rendre à la distribution des prix à l'Hôtel de la poste.* »

Le 7 février 1941, la société prouve son efficacité et son sérieux en écartant deux membres « dissidents », en application de l'article 15 des statuts qui interdit les discussions politiques et religieuses. Face aux difficultés engendrées par la Seconde Guerre mondiale, l'assemblée fait élire pour compléter le comité de direction : Camille Martin-Fardon et Gaston Tardy. D'autre part une attribution spéciale de bons est organisée pour l'obtention de chaussures et de fuseaux. Enfin, le comité met tout en œuvre pour le déroulement normal des compétitions (une course à La Pierre et une à Montfroid).

En 1980, pour rénover le ski club et lui donner un second souffle, une nouvelle équipe créée (autour de Jacques Maurino) le Club des sports des Villards qui est d'emblée pensé, lui aussi, comme une structure omnisports.

■ BRÈVES

► **SKI ALPINISME.** Le 26 février le CAF Maurienne et l'office de tourisme ont proposé une très belle édition de la 13^e Sybelles-villarinoise. Malgré une brume matinale, c'est sous le soleil et avec des températures printanières que la course s'est déroulée. Au programme : 2 300 mètres de dénivelé répartis en 4 montées, 3 couloirs à pied et une arête. Après un départ de Saint-Colomban, les coureurs prenaient la direction de la brèche du Jarnalet pour basculer dans le combe du Merlet. Ils montaient alors vers la crête du Merlet où un 2^e couloir les attendait avec un petit passage d'arête. La 3^e montée leur permettait de remonter au col de Montfossé et de rejoindre par un couloir le col des Balmettes pour la descente finale. Cette épreuve prend de l'ampleur : 85 équipes (de deux) se sont mesurées sur le parcours A et 35 compétiteurs sur le B. Plus de 200 concurrents ! Chez les hommes, le duo Vernaz-Piémont – Blanc a bouclé le parcours en 2 h 26 min, les premières féminines, les Suisses Flechter – Richard, terminant en 3 heures. Côté CAF Maurienne – Team Sybelles, on peut souligner la très belle performance du Steven Blanc – Alexis Bonnel, 2^e à 16 secondes, et de Ludovic

Pomeret – Clovis Dalban-Morenas, 4^e. Valéry Chaix est premier vétéran. – (source : <http://team-sybelles.over-blog.com/>)

► **MOTOCYCLISME.** Depuis les années 50, les 140 clubs de la région Rhône-Alpes étaient divisés en deux ligues : la ligue du Lyonnais pour les départements 01, 42 et 69 et la ligue de Dauphiné-Savoie pour les départements 07, 26, 38, 73 et 74. En juin dernier, la Fédération française de moto a décidé de les rassembler en une seule : la ligue motocycliste régionale Rhône-Alpes. Une fois créée (automne 2011), cette nouvelle ligue s'est dotée d'un comité directeur qui a élu son bureau (11 février 2012) au sein duquel on note la présence de Gilbert Quézel-Ambrunaz au poste de vice-président. En conséquence, Gilbert Quézel-Ambrunaz a démissionné de ses fonctions au bureau de l'Association des Villarins et amis des Villards. Dans cette association, Gilbert Quézel-Ambrunaz a été durant des années le « boulanger en chef » de la fête du pain du Pied des Voûtes, et le porteur d'un projet – hélas aujourd'hui en sommeil – visant à (re)valoriser le complexe du Merlet qui comprend un moulin, une scierie et une microcentrale.

DEUXIÈME CLASSE

Après des démarches convergentes des élus et des parents, pas de mesure de fermeture ou de blocage prononcée

Le 5 janvier, l'inspecteur d'académie de la Savoie confirmait par courrier aux maires et au président de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) les propos de l'inspecteur de Saint-Jean-de-Maurienne : compte tenu de l'effectif attendu en 2012 à l'école des Villards, il demandait à ce que soit réfléchie « une réorganisation pédagogique, (...) au plus tard pour septembre 2013 ». La proposition était claire : scolariser à Saint-Etienne-de-Cuines les CM1 et CM2, voire les CE2, laisser aux Villards les plus jeunes.

Après une réunion de la commission école des Villards, décision fut prise de rencontrer les élus, représentants de parents et enseignants de Saint-Etienne-de-Cuines, pour les informer de cette proposition de l'administration et leur faire part des réticences villarinchées. Le message fut bien reçu, puisque la conclusion de Joseph Blanc, maire de Saint-Etienne-de-Cuines fut : « Si on nous obligeait à vous accueillir, nous le ferions, mais si on nous demande notre avis, nous dirons bien que l'intérêt des enfants est qu'ils ne descendent pas ! »

A l'initiative de la commission école, les parents d'élèves furent invités à une réunion d'information, qui avait aussi pour but de réunir leur avis sur la situation. Douze familles sur 14 concernées y participèrent, ainsi que Norbert Combet, Pierre-Yves Bonnivard, Christian Campillo (respectivement président, vice-président de la CCGV, et conseiller communautaire), Jacqueline Dupenloup (conseillère municipale à Saint-Alban) et Françoise Girard (déléguée départementale de l'Education nationale). La réaction des parents fut unanime, et quelques phrases la résument bien : « Si on veut assurer l'avenir, de A à Z ils restent ici ! » (...) « Ici, il y a tout pour bien faire, laissons-les leur leurs années d'enfance ! » (...) « Si on nous demandait de mettre sur la route nos enfants de 9 ans, nous déménagerions » (...) « L'école et ses services périscolaires, c'est un argument fort qui nous fait rester là. Aujourd'hui on nous demande de descendre les « grands ». On nous demandera ensuite de descendre les « petits » ! »

Ces réactions furent transmises 4 jours plus tard à l'inspecteur de Saint-Jean-de-

Maurienne par Pierre-Yves Bonnivard, Jean-René Bozon-Vialle, Sandrine Burel, Jacqueline Dupenloup, en présence de la directrice de l'école, Marylène Coux. Elles furent transmises aussi aux organisations syndicales des enseignants, qui répondirent unanimement qu'elles plaideraient la cause du maintien des 2 classes lors des réunions paritaires préparatoires à la carte scolaire. A l'issue de celles-ci, l'école de Saint-Colomban n'apparaît ni en fermeture ni en blocage de poste, mais en « retrait à suivre ». Ecole sous surveillance donc...

Une seconde réunion de parents et d'élus eut lieu le 4 février. On y notait la présence de Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, et toujours la fidèle participation de Françoise Girard. Cette réunion fut à l'origine de plusieurs courriers en direction de l'administration de l'éducation nationale, qui tous convergeaient dans leurs argumentations : lettre de Françoise Girard, lettre des parents d'élèves, lettre des élus signées des maires de Saint-Alban et Saint-Colomban et de Pierre-Yves Bonnivard, alors vice-président de la CCGV, ce dernier adressant aussi un courrier en direction du préfet de la Savoie.

Dans leur lettre, les parents d'élèves indiquaient vouloir conserver les structures scolaires actuelles, soit 2 classes accueillant la maternelle, le cycle 2 et le cycle 3. Et d'argumenter :

« En effet toute autre solution imposerait aux enfants :

- un temps de transport important : la configuration géographique de la vallée impose une boucle de plusieurs kilomètres avant la descente à Saint-Etienne-de-Cuines. Vous n'êtes pas sans savoir, par ailleurs, que la route de Saint-Colomban à Saint-Etienne-de-Cuines est une route avalancheuse, équipée au niveau de certains hameaux de feux imposant un arrêt lorsqu'ils signalent le passage imminent d'une coulée ;
- une prise de risque en hiver, sur une route enneigée et verglacée ;
- un dénivelé important qui ne serait pas sans conséquence sur leur santé ;
- une journée très longue, avec un départ pour les premiers enfants à 7 h 30 (si un transport spécifique est institué pour les enfants d'âge primaire ; dans le cas où il

s'agirait d'un transport commun avec le collège, le premier collégien part à 7 heures), et un retour à 17 h 30 (ou 17 h 45, au cas où le car desservirait aussi les collégiens) ;

• des difficultés à être associés à l'aide personnalisée : lorsqu'elle est placée de 16 h 30 à 17 h 30, comment remonteraient les enfants ?

Par ailleurs, si le transport des élèves du primaire était couplé avec celui des collégiens, comment serait assurée la surveillance des élèves du primaire de 7 h 50 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 17 heures ? Quant aux familles elles-mêmes, elles devraient gérer la scolarité de leurs enfants d'âge primaire, donc encore bien jeunes, en deux lieux bien éloignés l'un de l'autre. Aujourd'hui, la présence de l'école intercommunale des Villards et de ses services périscolaires accueillant nos enfants jusqu'à l'âge de 11 ans est un élément déterminant de notre maintien dans la vallée; si cette présence était remise en question, la seule solution pour certains d'entre nous serait de déménager vers les communes du bas. A l'heure où tout le monde parle d'économies d'énergie et de développement durable, serait-il judicieux d'augmenter le nombre de véhicules circulant sur nos routes de montagne ? Nous craignons enfin, si notre école perdait ses élèves les plus grands, qu'elle perde de son dynamisme... .

Aujourd'hui, avec ses services bien organisés, elle est le centre de vie de la vallée. Tout est requis pour qu'elle fonc-

tionne correctement. Nous redoutons que la fermeture d'une classe signe, d'une certaine façon, la mort de la commune, car de futures familles qui pourraient s'y installer ne le feraient pas. »

À l'issue de la dernière instance consultative, l'inspecteur d'académie rendait ses conclusions, confirmant que Saint-Colomban restait « à suivre en retrait », mais sans mesure de fermeture ou blocage prononcée.

La « vigilance » de l'administration de l'Education nationale va se confronter à celle des parents et des élus... qui ont pour eux, aussi, quelques solides arguments : l'effectif 2012 sera le même que celui de 2011, où la classe a été maintenue, et une récente circulaire du ministère de l'Education nationale, issue de négociations avec l'Association nationale des élus de montagne, préconise : « L'étude des mesures de carte scolaire doit combiner les prévisions d'effectifs avec d'autres critères comme la situation d'isolement des équipements scolaires considérés, en particulier au regard de leur desserte routière, de la durée et des conditions de transport (aléas climatiques, déclivité), et plus généralement les conditions de scolarisation des enfants. »

Une circulaire qui fait exactement écho aux courriers évoqués ci-dessus...

Jacqueline Dupenloup (*)

(*) Jacqueline Dupenloup est conseillère municipale de Saint-Alban.

Sorties culturelles et sportives...

Toutes les enseignantes qui ont travaillé depuis 30 ans dans l'école se sont efforcées de combiner les formes classiques d'apprentissage avec des initiatives permettant aux enfants de sortir des murs de l'école et des « frontières » de la vallée, donnant ainsi un autre relief aux contenus enseignés.

Cette année, le thème du voyage scolaire sera la découverte du milieu urbain avec ses modes de transport, ses richesses culturelles... Les 11, 12, 13 juin, les élèves, encadrés par leurs enseignantes et par Céline Mangano (Atsem) travailleront... à Genève, tout en étant hébergés à Viuz-en-Sallaz en Haute-Savoie. Au programme, jeux de piste « architecturaux » préalablement préparés par les maîtresses, musée d'histoire naturelle et musée d'art et d'histoire, « jardin des 5 sens » à Yvoire et éco-musée du lac Léman à Thonon. Les trois jours seront financés par la CCGV (2 000 euros), mais aussi par le Sou des Ecoles (600 euros) et les familles (360 euros).

Notons que les enfants des Villards connaissent déjà Genève, puisqu'ils y étaient allés en octobre à l'opéra, pour une adaptation pédagogique et ludique de *La Flûte enchantée* de Mozart. *Flûte enchantée* dont ils seront eux-mêmes les acteurs vivants : dans le cadre de la semaine culturelle du canton de La Chambre, nous pourrons les retrou-

ver le mardi 19 juin à 18 heures dans la salle polyvalente de Saint-Rémy-de-Maurienne, aux côtés de l'école des Chavannes et de collégiens de Saint-Etienne-de-Cuines. Ce sera leur deuxième participation à une prestation artistique hors de la vallée des Villards cette année, puisqu'on a pu les écouter au milieu de tous leurs camarades du canton le 3 février à Saint-Etienne-de-Cuines, le spectacle empêché en décembre par une grosse panne de courant ayant été donné ce soir-là.

Comme l'an passé, les enfants volontaires auront pu participer à 4 sorties USEP du mercredi (chaque classe en ayant vécu une sur temps scolaire). Ces sorties permettent aux enfants de s'engager dans des activités collectives et sportives avec d'autres écoliers de Maurienne ou assez souvent de tout le département. Enfin, les sorties traditionnelles de ski ont eu lieu, parfois un peu contrariées par la météo rigoureuse de janvier et début février, et les enfants pratiqueront la natation à la piscine de Saint-Jean-de-Maurienne au 3^e trimestre.

Chanceux, nos petits Villarins ? Bien accompagnés, en tout cas, par leurs maîtresses, par des parents qui aident bénévolement à l'encadrement ou à l'organisation des activités, par la CCGV qui a décidément bien compris... qu' « ils le valent bien »

J. D.

■ BRÈVES

► ÉDITION. Le livre de Mireille Collomb-Morin, « La Ronde des écoles », est paru ! A côté du sommaire, l'ouvrage s'ouvre sur la photographie d'une classe de l'école du Bouchet, datant sans doute d'avant la Première Guerre mondiale, avec les petites filles en costume du pays... Les pages 59 à 67 sont consacrées à l'histoire des trois écoles de Saint-Alban (le Premier-Villard, le Bouchet et le Chef-Lieu) et ornées de nombreuses photographies. Une petite rectification concernant la photographie de 1925 : lire Mélanie Chaboud-Jacoz en lieu et place de Joséphine Chaboud-Jacob, et Denise Chaboud-Jacoz en lieu et place de Denise Chaboud-Jacob. Les écoles de Saint-Colomban sont traitées de la page 76 à la page 90. Après un rappel historique (*La population disséminée dans onze hameaux nécessitait des écoles de proximité. En 1860, la plupart des hameaux en possédaient une.*), l'ouvrage s'attache « principalement aux écoles du Chef-Lieu, de La Pierre et de Lachal, qui continuent à exister plus avant dans le siècle ». Plans et documents d'époque rendent ces pages vivantes...

► DÉCLICC. Pierre-Yves Bonnivard (CCVG) a informé les parents présents au conseil d'école du 1^{er} mars 2012 que l'association Déclic organiser des activités de loisirs pour les enfants et qu'il serait possible d'organiser une navette (minibus de la CCGV) si des enfants, résidents permanents aux Villards, souhaitent y participer durant les congés scolaires de Pâques. Déclic propose un programme différencié selon l'âge des enfants : 4-5 ans, 6-8 ans ou 9-11 ans. Les tarifs sont dégressifs selon le quotient familial et selon que l'enfant prenne ou non le repas de midi dans la structure. L'accueil se fait de 8 à 9 heures, les enfants repartant entre 17 et 18 heures. Les programmes alternent des activités récréatives, sur place, dans le canton, avec des sorties (parc de Villards les Dombes...). Pour les 9-11 ans est proposée aussi une semaine de « camp à Saint-François-Longchamp » (chalet l'Edelweiss). Renseignements possibles à la CCGV.

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes 74000 Annecy Tel. 04 50 57 12 05

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVÊTEMENTS DE SOLS

MORINI Alain
R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 59 45 80

LES TRAVAUX ET LES JOURS

La tonte des moutons et le traitement de la laine

Début mars, en Nouvelle-Zélande, le championnat du monde des tondeurs de moutons a rassemblé près de 600 concurrents provenant de 25 pays. La méthode de tonte la plus utilisée, qui a emprunté son nom (Bowen) à son créateur, consiste à tenir le mouton calé entre ses pieds, en position assise, et à tondre l'intégralité de la laine en un seul tenant. Le champion du monde a mis 45 secondes et 41 centièmes pour tondre un mouton, un concurrent tondant lui 742 agneaux en 8 heures...

Aux Villards, au XIX^e siècle, la tonte des moutons était une « corvée », plutôt qu'une épreuve sportive, qui s'effectuait une fois le troupeau définitivement rentré à l'écurie ce qui variait selon les années puisque, pour économiser le foin, on le laissait paître le plus tard possible avant l'arrivée de la neige, jusqu'en décembre, et quelques fois même jusqu'en janvier. Car l'hiver, non pas celui du calendrier mais le « vrai », pouvait durer et les bêtes ne ressortir des étables qu'en mai... La tonte était aussi une nécessité : « [Les bêtes] ont eu besoin de leur chaude toison pour supporter les intempéries de la haute montagne, mais elles auraient trop chaud l'hiver dans les écuries. C'est pour cela qu'on leur enlève la laine à l'arrière-saison. » (1) Dans le premier tiers du XX^e siècle, cette opération s'effectuait avec une paire de ciseaux ordinaires. Plus tard ces outils auront des lames plus longues. Pas de tondeuse manuelle donc et encore moins, comme les professionnels d'aujourd'hui, de tondeuse électrique. Contrairement au sacrifice du cochon, qui se passait aussi à la même époque et qui nécessitait l'aide des voisins – à charge de revanche –, la tonte, qui est aujourd'hui souvent sous-traitée, se faisait sans

aide extérieure, sans coup de main : on avait le temps, l'hiver venu, de tondre ses propres brebis, agneaux et moutons, sans attendre toutefois trop longtemps avant d'entreprendre cette tâche afin d'éviter, le fumier commençant à s'entasser dans l'écurie, que les moutons ne salissent leur belle laine.

Il est vrai que chaque famille ne possédait que quelques bêtes, entre une demi-douzaine et une dizaine de têtes, parfois chèvres comprises, auxquelles s'ajoutaient, quand on disposait d'une écurie assez grande, une vache ou deux et, quand on pouvait subvenir à son entretien, l'indispensable mulot (ou âne) seule bête de somme apte à porter le bât dans un pays accidenté. (Néanmoins la vallée des Villards a connu très tôt de grands troupeaux de bêtes à cornes et de moutons. Et si, selon Pierre Bozon (1) « les montagnes de Saint-Alban, plus médiocres, n'admettaient guère que les



bêtes hivernées par leurs propriétaires, celles de Saint-Colomban pouvaient accueillir des hôtes supplémentaires ». Et le troupeau ovin « était grossi de bêtes étrangères, qu'on appelait « igavoué » et qu'on allait louer (...) aux gens des Huiiles

ou même dans les hautes vallées dauphinoises. » Ainsi « de 500 à 1 000 brebis venaient s'adjointre aux 3 000 hivernés, sans compter les agnelles qu'on revenait aux foires d'automne : assurément 4 à 5 000 bêtes à laine erraient l'été dans les pierreuses pelouses des sommets villarins. »

Donc la tonte d'une demi-douzaine de moutons n'était pas une tâche insurmontable. Elle se faisait avec ceux des membres de la famille qui n'étaient pas partis ramoner ou colporter par « la France en bas ». On attachait les quatre pattes de la bête que l'on retourrait ensuite sur le sol. Les moutons tondus ras retrouvaient alors une belle couleur rosée et avaient tout l'hiver pour « régâter », c'est-à-dire reprendre assez de laine pour ne pas frissonner lors des premières sorties printanières... La difficulté de l'opération résidait surtout dans le fait qu'il fallait bien veiller à ne pas blesser la bête, laquelle, habituée à une liberté de plusieurs mois dans les alpages, était souvent « réticente » à se laisser tondre... Une blessure mal soignée, et c'était parfois la séquence « équarrissage sans passer par la case vétérinaire »...

Si de nos jours, les agriculteurs savoyards estiment qu'environ une minute est suffisante aux meilleurs tondeurs professionnels pour tondre une brebis, aucune performance de ce type ne préoccupait nos ancêtres : pour tondre de 2 à 6 brebis, les familles prenaient le temps qu'il fallait...

Mais au milieu des années 80, notion de rentabilité oblige, le nombre de têtes par troupeau devient plus important et il faut gagner de la place et surtout diminuer la chaleur des bergeries afin que le cheptel ne souffre pas d'hyperthermie ! C'est à cette époque à peu près que la tondeuse manuelle fait son apparition (la tondeuse électrique, plus encombrante avec ses fils, viendra quelques années plus tard) et que des tondeurs « professionnels » mettent en moyenne moins de trois minutes par tête.

La quantité de laine produite est en moyenne (cela varie avec les races) d'environ 2 kg par brebis. Au début du XX^e siècle, on ne vendait pas la laine récupérée des tontes et d'ailleurs, compte tenu de la faible quantité produite, qui serait « monté » aux Villards pour l'acheter ? Et puis la laine était si utile aux familles que celles qui n'avaient pas de moutons achetaient de la laine brute (non lavée et non nettoyée) à des voisins.

Mais avant d'être utilisée, il fallait que cette laine soit d'une propreté sans égale et c'était « une longue et pénible besogne que de nettoyer cette laine crottée, salie par les épines, la poussière, les débris de paille ou de foin. » (1) On la débarrassait aussi des impuretés (brindilles et tâches disgracieuses).

Pour la laver, le plus souvent, on la mettait à tremper dans de grandes bassines d'eau qui fleurissaient alors tout

■ BRÈVE

► ALPAGE. Dans le cadre de la fête des alpages villarins, l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards propose une sortie « emmontagnage » dans la combe des Roches et vers l'Orcelle avec le troupeau d'Aline et René Favre-Bonté. Cette journée pourrait de dérouler le 8 ou le 15 juillet avec la présence de Jacques Girard. Par ailleurs, l'association organise également une balade pédestre qui aura lieu si le temps le permet le samedi 23 juin. Son parcours pourrait être celui emprunté l'hiver, en raquettes, par les randonneurs soit, du pont de Lachal : direction les alpages de l'Echet en passant par les villages abandonnés des Granges et du Rosay. Ces deux activités sont ouvertes aux non-adhérents de l'association. Pour plus de précisions, se reporter aux affiches le moment venu.

autour des lavoirs et des fontaines.

D'autres familles procédaient autrement : la laine était d'abord mise dans des sacs de toile de jute que l'on faisait tremper chez soi dans de grandes lessiveuses. Puis on la lavait au lavoir du hameau avant de la mettre à sécher au balcon.

Une fois propre et sèche, la laine brute était alors triée. La belle laine (celle du dos des brebis aux mèches plus longues) était cardée avec des peignes appelés « cardes » (sortes de planches munies de peignes en acier), puis filée et mise en bobines avec un rouet. Le cardage et la filature de la laine, à la quenouille ou au rouet (2), se pratiquaient en commun à la veillée, tantôt chez l'un tantôt chez l'autre pour rendre le travail plus agréable et moins fastidieux, durant les longues soirées d'hiver où le bruit des rouets se mêlaient aux conversations. Ainsi mise en écheveau, la laine pouvait être de nouveau lavée et quelquefois teintée. (La possession d'une brebis noire ou d'un « barcola », laine moitié marron, moitié blanche, permettait aussi de réaliser des vêtements moins salissants). Enfin, elle pouvait être mise en pelotes enfin prêtes pour tricoter des pulls, des gants, des bonnets, mais surtout des « pious » ou des « pions » (3) qui permettaient aux pieds de ne pas trop souffrir des rigueurs de l'hiver.

La laine de qualité moindre (notamment celle des petits agneaux ou du ventre des brebis, qui est plus courte) servait elle à confectionner des couvertures piquées ou était portée chez des matelassiers (entre autres aux Roches, au père de Louis Rostaing-Troux, puis, plus tard, à un artisan de La Chambre ou de Saint-Jean-de-Maurienne) pour faire des matelas.

Christophe Mayoux

(1) PIERRE BOZON : Le pays des Villards en Maurienne, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury, 1970, 289 p. (Epuisé).

(2) Le rouet est devenu un élément de décoration des intérieurs villarins. Certaines familles en possèdent même plusieurs. On peut en trouver sur Internet pour des prix allant de 50 à 400 euros selon les modèles et l'état de conservation. Mais pour de nombreux Villarins, le leur, celui qui « trône » généralement en bonne place dans la maison familiale, n'a pas de prix...

(3) On prononce « pious » à Saint-Colomban et « pions » à Saint-Alban. Ce sont les chaussettes épaisseuses tricotées en laine du pays qui permettaient d'avoir chaud aux pieds, l'hiver, dans les galoches... Elles avaient également le mérite d'« ajuster » un peu les galoches à la pointure de l'enfant qui les récupérait de son (ou ses) ainé(s).

[Attribué à Paul-Louis Mestrallet (1886 - ?), mais plus probablement peint par André Louis Mestrallet (1874-1968), le tableau qui illustre cet article est intitulé : La fileuse de haute Maurienne...]

Et dans les Arves ?

Dans son livre *Mon pays avant l'or blanc* (*), Olga Novel-Terrier, qui est originaire de Saint-Sorlin-d'Arves où elle est née en 1942, ne dit rien de différent : « Nous sommes au cœur d'un automne, maintenant très avancé, les jours sont courts, les enfants depuis deux mois fréquentent l'école, le cochon est splendide, presque trop gras (devinez son avenir proche ?), les moutons sont « vêtus » d'une épaisse toison laineuse. Ce serait gaspillage que de laisser ces ovins s'installer à l'étable, tels quels : ils souilleraient leur belle laine. Or cette dernière est une matière noble dont la gent montagnarde a grand besoin : elle seule permettait, en ces temps, d'obtenir facilement un produit textile de haute qualité, apte à nous aider dans notre lutte contre les rigueurs climatiques. Nous plaçons une grande toile carrée (chanvre) sur le sol. Sur cette dernière, nous posons sur le flanc un mouton dont nous avons préalablement attaché les pattes (pauvre bête ! assurez-vous elle ne souffrira pas). A l'aide d'une tondeuse à main, grand modèle, et de ciseaux, nous débarrassons l'animal de son manteau laineux. La tonte de chaque bête dure environ une vingtaine de minutes, elle permet de tricoter environ deux pull-overs. La laine recueillie est lavée soigneusement à l'eau tiède et au savon de Marseille, puis elle est mise à sécher à plat, sur de grandes pièces de tissus qui sont placées sur le plus haut balcon de la maison. Lorsqu'elle sera sèche, elle sera stockée dans des sacs en toile qui seront accrochés dans la grange. » La vie des agriculteurs mauriennais d'alors ne différait pas, ou peu, d'une vallée à l'autre... Seuls le patois et le costume étaient vraiment différents.

C. M.

(*) Quelques exemplaires de ce livre sont encore disponibles (15 euros franco de port). Contacter l'auteur à l'adresse courriel : terrier.novel@orange.fr.

La présence de l'ours brun dans les Alpes françaises

Dans la notice nécrologique qui suivait l'avis de décès de Mme Marguerite Vivorio (*Le Petit Villarin* numéro 158, décembre 2011), nous avions indiqué que Mme Vivorio avait tenu de longues années, avec son mari Achille, une boucherie à La Chambre. Et rappelé que c'était dans cette boucherie que fut vendu le dernier ours tué dans les Alpes françaises en 1921. De nombreux lecteurs nous ont alors écrit pour connaître nos sources.

L'un d'entre eux, M. Jean André, nous a signalé qu'André Bitz avait également publié le récit de cet événement dans l'un de ses livres (1). Il nous a aussi précisé ne pas être parent avec l'un des protagonistes de cette histoire, mais que sa mère (née en 1912, fille de l'instituteur Brunet), qui habitait alors à Notre-Dame-du-Cruet, avait vu passer la bête sur une grosse luge en 1921.

C'est dans un article publié en 1942 dans la *Revue de géographie alpine* que nous avons trouvé ces faits (2).

Dans cet article, l'auteur, Marcel Couturier écrit : « *La question de la présence ou de l'absence de l'ours brun dans les Alpes françaises pose un problème du plus haut intérêt. Peu de sujets d'Histoire naturelle ont suscité autant de passion et provoqué autant de controverses.* » Et de raconter le cas du dernier ours tué dans les Alpes françaises. C'est ce passage de son article que nous reproduisons ci-dessous.

Dans la seconde partie de son article, Marcel Couturier indique : « *Les derniers jours de septembre 1937, Julien Arnaud, né le 18 avril 1871, propriétaire à Saint-Martin-en-Vercors où il est conseiller municipal depuis 1919, faisait paître son bétail à 500 mètres de son habitation, au lieu dit « les Gours » (altitude d'environ 1 000 mètres), quartier du Briac, hameau du Château, à 3 km, au nord-ouest de Saint-Martin-en-Vercors, département de la Drôme. Il vit tout à coup sortir du bois, à 50 mètres de lui, une grosse bête qu'il prit tout d'abord pour un sanglier. N'ayant pas d'arme, il lança contre la bête son chien. Ce dernier menacé et pris de frayeur vint se blottir près de son maître. C'est alors que Julien Arnaud vit qu'il s'agissait non pas d'un sanglier mais d'un ours. Sans se hâter, l'ours reprit sa marche vers le bois.* »

C'est la dernière fois que l'on vit un

ours vivant dans les Alpes françaises (3).

Aux Villards, les forêts épaisse et sombres qui abritent encore toute une faune d'oiseaux, d'écureuils, de petits carnassiers, de renards, furent « autrefois le repaire d'animaux plus dangereux : les loups, que rappellent les toponymes les Prés du loup, au voisinage de l'Echaud, Grand Lieu, vers le Mont, et les ours, qu'évoquent l'Orcelle, Combe-à-l'ours (combe des Roches), le Mollard de l'ours en Montrond, Comborsièvre, au-dessus de l'Eglise de Saint-Alban, Plan de l'ours au Bouchet. »(4) Mais si « à la fin de ce siècle, des ours furent aperçus dans la forêt du Nant. » aucun ne fut tué aux Villards contrairement à ce qu'avait annoncé la presse...

En effet, dans le numéro 2117 du journal *Le Progrès de la Savoie* (« Organe de la démocratie du département »), daté 25 du février 1911, on peut lire la mise au point suivante signée C. Bibi : « *Plusieurs journaux ont annoncé qu'un ours avait été tué dans la commune et que la viande avait été distribuée aux habitants. Pour rassurer les lecteurs, nous leur dirons que c'est une vache qui a été abattue et les morceaux colportés dans les deux communes des Villards. Cette vache qui était malade, et de quelle maladie ?, a été achetée à un négociant plein de scrupules, que tout le monde connaît, et à quel prix !! Aucun vétérinaire n'avait visité l'animal, néanmoins, il fut abattu et vendu aux habitants, et c'est pour se moquer de ceux-ci que l'on a fait insérer l'article de « l'ours ». On se demande, en France, pourquoi la mortalité augmente ? Nous en avons une preuve sous les yeux. Nous prions les autorités de veiller à ce que de pareils faits ne se reproduisent pas.* »

(1) ANDRÉ BITZ, *Le rupture (Montgellafrey, Saint-François-sur-Bugeon)*, Editions Derrier (Saint-Jean-de-Maurienne), 2008, pp. 221-223.

(2) MARCEL COUTURIER : *L'ours brun dans les Alpes françaises. Sa chorologie actuelle. Le dernier ours tué (Maurienne, Savoie). Le dernier ours vu (Vercors, Drôme).* Revue de géographie alpine, 1942, Tome 30, n°4. pp. 781-790.

(3) Un ours a également été tué le 2 novembre 1919 aux Hurières (événement relaté par André Bitz, référence ci-dessus, et Roger Girel, *La Vie nouvelle*, 1979).

(4) PIERRE BOZON : *Le pays des Villards en Maurienne*, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury, 1970, 289 p. (Epuisé).

■ BRÈVES

► CHASSE. Depuis le début de l'année, Claude Aimé n'est plus le président de l'Association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Colomban. On ne connaît pas les raisons de sa démission. Claude Aimé qui était président depuis le 13 mars 2009 reste cependant membre du conseil d'administration de l'ACCA. Conformément aux statuts, Sébastien Sornet, vice-président, assure l'intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale qui devrait avoir lieu en juin prochain et qui élira un nouveau bureau. L'ACCA de Saint-Colomban s'est réunie le 10 mars pour discuter des demandes d'attributions à présenter pour le prochain plan de chasse.

► TIGRES. Dans un texte paru le 9 mars dans le courrier des lecteurs du *Monde*, Georges Quézel-Ambrunaz a réagi à un article publié dans ce journal qui relatait le remplacement des paysans d'un village indien par... des tigres, dont l'espèce est menacée. « *Nous avons l'habitude, en France, de prendre soin des espèces menacées, loups ou ours, qui ont le bon goût, elles, de ne tuer que les brebis, ce qui enlève les éleveurs montagnards qui s'efforcent, contre vents et marées, de maintenir une activité pastorale dans leurs vallées. Les Indiens font beaucoup mieux, ils donnent aux tigres des terres qui, auparavant, nourrissaient quelques humains. Et moi qui croyais, bêtement sans doute, que tous les Indiens ne mangeaient pas à leur faim ! Il est vrai que le tigre aide à résoudre le problème, les « 25 villageois tués en 2010 » ne consomment plus la nourriture de ces charmants animaux. Et dire que les paysans, ingrats et mal élevés, les « empoisonnent » ! Il était temps d'y mettre bon ordre. A quand la même sollicitude pour protéger l'espèce humaine, à Homs par exemple, ou seulement pour tous les mal nourris et tous les mal logés de la terre ?* »

L'ours tué à Montgellafrey

C'est dans le bassin inférieur de l'Arc, en basse Maurienne, qu'ont été observés ou tués les derniers ours de Savoie. Sans aucun doute, c'est la station des Alpes françaises la plus importante, celle où de temps en temps on peut voir sinon des ours, du moins leurs traces.

Jusqu'à ces dernières années, les observations se succèdent régulièrement ; avant 1910, les cas d'ours vus ou tués n'étaient pas rares dans cette vallée dont les versants parfois abrupts, coupés de gorges fraîches, sont revêtus d'un épais manteau de végétation contribuant à créer un milieu biologique en tout point favorable.

Le foyer choisi est situé sur les deux rives de l'Arc, dans sa portion comprise entre La Chambre et Aiguebelle. Sur la rive droite, voici du Sud au Nord les zones les plus fréquentées :

- le vallon de Montaimont (à l'est de La Chambre) ;
- le vallon du Bugeon (surtout les forêts de Montgellafrey) qui par le col de la Madeleine communique avec le vallon de l'Eau Rousse (affluent de l'Isère) ou le vallon de Celliers (basse Tarentaise) où ces dernières années on a remarqué à plusieurs reprises des traces ;
- toutes les forêts de la chaîne de la Lauzière jusqu'au Mont Bellachat, forêts dominant La Chapelle, Epierre, Argentine et Montsapey.

Sur la rive gauche de l'Arc, la dispersion intéresse l'extrémité septentrionale du massif de Belledonne :

- forêts à l'ouest de La Chambre, tout particulièrement le vallon des Grands Moulins au-dessus de la commune de Saint-Rémy-de-Maurienne, dont le nom évoque brillamment les ours de Savoie ;
- forêts du versant oriental de la pointe du Rognier, à l'ouest de La Chapelle ;
- vallons boisés de Saint-Léger ;
- enfin tout le vallon de Saint-Pierre-de-Belleville dépendant du chaînon des Hurières.

Autrefois, le versant occidental du massif de Belledonne, correspondant à cette portion de la basse Maurienne (c'est-à-dire, pour l'Isère : le vallon du Veyton au sud-est d'Alleval, les forêts du Grand Collet et de la Chapelle-du-Bard, et, pour la Savoie : le vallon d'Arvillard, y compris la forêt de Saint-Hugon, et le vallon du Joudron) était également fréquenté par les ours. Ceux-ci allant de Maurienne en Belledonne franchissaient les arêtes non loin des cols de la Prêche et d'Arpingon.

Il semble bien que depuis une trentaine d'années l'ours brun délaisse ce secteur et préfère les versants de la basse vallée de l'Arc.

Episodiquement, l'ours, très voyageur à certaines époques de l'année, peut remonter en haute Maurienne en suivant de proche en proche les forêts qui bordent les rives de l'Arc. Ainsi, il y a une quinzaine d'années, le guide

Pierre Blanc de Bonneval-sur-Arc vit un matin de juillet, à 40 mètres de lui, un ours aux Buffettes, dans le vallon sud de Méan Martin.

Cette localisation précise autour de Saint-Rémy-de-Maurienne, en basse Maurienne, n'est pas une aire d'exception. C'est la station résiduelle la plus importante des Alpes françaises. Depuis 1880 de nombreux ours y furent vus ou blessés, leurs traces fréquemment observées, deux oursons pris vivants ; une vingtaine de sujets furent tués, dont 8 par Auguste Roux, 6 par Félicien Clappier, 1 par François Orset, 1 par Séraphin Godet, 1 par Auguste Fournier, 1 par Florentin Clappier, 1 par François Dulac, et quelques-uns encore par d'autres chasseurs.

Voici le récit de la mort du dernier ours tué en Savoie et aussi dans toutes les Alpes françaises. Je dois une bonne part des renseignements à un des principaux acteurs de cette chasse M. Séraphin-Joseph André, dit Clément, cafetier à Montgellafrey, et à M. Henry Bozon-Verduraz, de Saint-Etienne-de-Cuines (Savoie).

Célestin Brun, du village des Côtes à Montgellafrey, près de La Chambre (Savoie), signala à ses voisins et à la famille André, près de la Pointe de Dréron, la présence d'un ours, coïncidant avec la disparition de plusieurs brebis. Le 13 août 1921, Séraphin-Joseph André, armé d'un fusil rayé à balle, son père Théodule André, porteur d'un fusil à broche à deux coups, calibre 16, et Etienne Drivon, muni d'une arme rayée, aperçurent l'ours au lieu dit « la Cloche des Vieux », à environ 2 000 mètres d'altitude, non loin du col de Monjoie, entre la pointe de Dréron et le Roc Rouge au nord de Montgellafrey, sur le territoire de cette commune, mais près de la limite d'Epierre, dans le vallon du Bugeon (affluent de la rive droite du bas Arc), à 2 h 30 de marche de Montgellafrey.

Ils en approchèrent à environ 50 mètres en plein découvert, au milieu de blocs rocheux. Tous trois tirent sur la bête qui s'effondre en grognant, presque tuée sur le coup. Il est 12 h 30. Le fait que la peau présentait un seul orifice dû à une balle ronde tirée par un fusil de chasse laisse présager que c'est Théodule André, mort le 20 janvier 1932, qui aurait tué cet ours. La bête fut descendue le même jour à Montgellafrey sur un traîneau et vendue le lendemain 14 août 1921 au boucher Vivorio, de La Chambre, qui la détailla et la revendit.

Il s'agissait d'une femelle adulte, pesant entièrement vidée un peu plus de 120 kilos. (...) Les dimensions très faibles de cette tête osseuse, l'ossification des sutures du crâne et de la face, le mauvais état et l'usure considérable des dents permettent d'affirmer qu'il s'agit d'un sujet de sexe femelle d'un âge extrêmement avancé.

Marcel Couturier

LA RÉCRÉ A PIZ'

Tél. 06 63 84 21 14

A Cuines : le jeudi
A St-Avre : le samedi

Commandes sur simple appel

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE

Logis de France, Qualité et Accueil

Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires

Spécialités locales et régionales

73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS

Tél. 04 79 56 25 33

La forêt domaniale des Villards

En dehors de la zone des champs et des alpages (où domine la steppe), la végétation villarinche comprend des forêts (lire ci-dessous un texte de Pierre Bozon décrivant la forêt villarinche). Au milieu du XIX^e siècle, la pression démographique a poussé au déboisement de ces forêts pour laisser place à des zones de pâturages plus étendues. Un défrichement pas toujours compatible avec la nécessité, très tôt reconnue par l'administration, d'entretenir et de développer ces forêts « pour lutter contre l'érosion des sols (cruies torrentielles) par reboisements d'ampleur sur le massif montagneux des Grandes Rousses », d'où des conflits comme à La Pierre ou à la Frasse, (lire page 9), et « contre les avalanches qui menacent un hameau de Saint-Colomban sur le massif de Belledonne ».

Aujourd'hui, la déprise agricole se marque dans le paysage par la place infime des terres cultivées. Les chemins eux-mêmes s'abolissent et la surface boisée a

doublé depuis 1913 modifiant radicalement le paysage (lire page 9).

Sensibilisée par une partie de l'opinion à cette détérioration du paysage rural villarin, la communauté de communes de la vallée du Glandon finance les travaux d'une association foncière pastorale (AFP) pour reconquérir des espaces pastoraux (lire page 11 les activités du conseil syndical de l'AFP). Cette action limitée aux champs, entre les hameaux, n'est pas toujours bien comprise, ni sur le fonds (certains s'accordent ouvertement de ce « reboisement naturel de proximité »), ni sur la forme (une AFP était-elle nécessaire ?). Et nul ne sait aujourd'hui, avec la probable mise en place d'une intercommunalité cantonale, si cette action pourra s'inscrire dans la durée.

Quoiqu'il en soit, des entretiens et des aménagements de la forêt domaniale sont toujours actuels et reconduits jusqu'en 2022.

Un programme d'aménagement et d'entretien reconduit jusqu'en 2022

Le 15 mars 2010, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a pris un arrêté concernant l'aménagement de la forêt domaniale des Villards. Cet arrêté stipule : « Suite à l'évolution plus favorable que prévue des peuplements de protection de la forêt domaniale des Villards, il y a lieu de réviser par anticipation l'aménagement de la forêt pour permettre l'établissement d'un programme de coupes maintenant nécessaires. L'arrêté d'aménagement du 5 juillet 1977 est abrogé et remplacé par les dispositions qui suivent. »

Notamment : « Pendant une durée de 15 ans (2008-2022) : 46,80 ha seront parcourus par des coupes de futaie irrégulièr ; 81,20 ha feront l'objet de travaux permettant d'accompagner de jeunes peuplements, ou d'irrégulariser progressivement des secteurs dont les difficultés de mobilisation des bois ne permettent pas d'espérer leur commercialisation ; 6,71 ha ne feront transitoirement l'objet d'aucune intervention ; 223,92 ha d'espaces boisés inaccessibles et 201,40 ha non boisés, seront laissés en leur libre évolution naturelle. »

Enfin : « Sur l'ensemble de la forêt les mesures seront prises : pour favoriser le rôle de protection physique en fonction des enjeux à protéger, contre les avalanches et l'érosion des sols ; permettre l'accueil d'un public amateur de randonnées de montagne ; améliorer les conditions de desserte, par la création de routes et pistes (nécessaires à une mobilisation conventionnelle) ou par câble, des parcelles boisées devant passer en coupe. »

La forêt domaniale des Villards fait partie du périmètre de protection de l'Arc inférieur, créé par les lois (d'utilité publique) des 27 juillet 1898 et 7 août 1910. Les acquisitions de terrains ont débuté dès 1906 (premier acte le 19 mai 1906) et se sont poursuivies jusqu'en 1970 (dernier acte : 19 novembre 1970).

La création de cette forêt visait principalement, d'une part, la « lutte contre l'érosion des sols (cruies torrentielles) par reboisements d'ampleur sur le massif montagneux des Grandes Rousses et, d'autre part, la lutte contre les avalanches qui menacent un hameau de Saint-Colomban sur le massif de Belledonne ». Mais aussi, tout en assurant cette protection générale des milieux et des paysages, elle visait à la production de bois résineux, un objectif qui a été particulièrement développé sous l'impulsion de MM. Lucien Anchierri (1911-2002) et Henri Cartier (1922-2010).

Ces plantations seront utilisées pour reboiser les zones de départ des avalanches en Fremezan, une fois achevée

la construction d'un réseau d'ouvrages de rétention de la neige (digues, tournes, etc.) qui commence en octobre 1942, quelques mois seulement après les avalanches du 30 et 31 janvier 1942. Ces ouvrages seront ensuite renforcés à l'occasion d'un programme important touchant Barral mais aussi le Martinan et la combe des Croix (1950 et 1951). Puis renforcés de nouveau (1953), surélevés (1961) et régulièrement entretenus.

La forêt domaniale des Villards couvre une superficie de 560,03 ha dont 314,05 ha (56,1 %) sur la commune de Saint-Alban et 245,98 ha (43,9 %) sur celle de Saint-Colomban. Elle est constituée de 358,63 ha boisés (dont 223,92 ha inaccessibles) et de 201,40 ha non boisés (rochers, falaises, éboulis, couloirs d'avalanches).

Elle forme une série unique ne comprenant cependant qu'une surface pouvant faire l'objet de sylviculture de 134,71 ha. « La surface en sylviculture représente la surface qui est exploitable ou qui nécessite des travaux sylvicoles ou de protection. Il s'agit de la surface où la gestion forestière est possible indépendamment de l'objectif poursuivi : protection ou production. Les trois quarts de cette forêt ne sont donc pas exploitables... »

Parmi les essences, l'épicéa (54 % de la surface exploitables), le sapin est rare) et le mélèze (28 %) constituent l'essentiel des peuplements artificiels. Ils sont accompagnés par le pin sylvestre (6 %), l'étable sycomore (8 %, essence pionnière et présente autour des hameaux) et les autres feuillus (4 %, essentiellement du frêne, du bouleau et du tremble). A noter que des érables remarquables par leurs dimensions ont été préservés en amont du village en ruine de Charavoirin (La Pierre), qu'il convient naturellement de conserver car ils sont les imposants témoins de l'activité passée du massif.

Enfin, la présence de nombreux espaces boisés inaccessibles permet d'assurer naturellement dans ce massif la diversité spécifique liée à la présence d'îlots de vieux arbres.

La forêt domaniale villarinche est constituée de trois massifs distincts :

- Fremezan (entre 1 340 m et 2 230 m d'altitude) sur le massif de Belledonne, commune de Saint-Colomban (125,31 ha). Dans ce secteur 60 % de la surface n'est pas exploitables. « Le reste, soit la majorité des peuplements productifs, est accessible facilement au tracteur. Seules quelques zones mériteraient une légère amélioration de la desserte. La route principale de Fremezan, d'une longueur totale de 7 800 mètres, a été construite en 1953 pour accéder aux reboisements

et aux équipements paravalanches. » (*) Cette route est régulièrement entretenue. Une piste de 610 mètres a été créée en 2006 pour accéder à la partie nord du massif.

- La Pierre (entre 1 200 m et 1 840 m), massif des Grandes Rousses, commune de Saint-Colomban (120,67 ha). Ce massif est desservi par la route du Grand Truc. Elle est longue de 6 300 mètres et permet d'accéder au sommet de l'unité. Seuls quelques sentiers pédestres constituent la desserte secondaire. Toute la partie du massif située en amont de l'ancien village de Charavoirin (Côte brune) est actuellement inaccessible aux véhicules motorisés. Des interventions sylvicoles sont pourtant nécessaires dans ce secteur d'environ 40 ha.

- Miolan (notée Niolan au cadastre mais Miolan est l'usage général ; entre 930 m et 2 210 m) est également situé sur le massif des Grandes Rousses mais sur la commune de Saint-Alban (314,05 ha). C'est le massif le plus isolé de la forêt.

Aucune desserte terrestre n'est possible dans cet écheveau de combes où l'érosion est active. D'autres modes d'exploitation comme le câble et l'hélicoptère sont envisageables mais il est nécessaire au préalable d'établir une zone de dépôse (ou d'ancrage s'il s'agit du câble) dans les virages de la route forestière du Grand Truc (desserte de La Pierre) au niveau du hameau de La Frasse.

La gestion de ces forêts domaniales dépend de l'ONF, et plus précisément de son agence départementale de la Savoie (unité territoriale de Belledonne - Lauzière) et des triages de Saint-Etienne-de-Cuines (pour Miolan) et de Sainte-Marie-de-Cuines (pour Fremezan et La Pierre).

[Source : DIDIER CORNEVIN (chef de projets aménagements à l'ONF) : Forêt domaniale RTM des Villards ; aménagement 2008-2022 (20 décembre 2007).

(*) GINETTE PARET, « Il y a 50 ans, les Eaux et forêts ouvraient la route de Fremezan », *Le Petit Villarin* numéro 130, décembre 2004.

Vernays, bois de bouleaux et bois noirs

Les forêts villarinches peuvent se subdiviser en trois groupes, suivant leur emplacement et leur exposition : vernays, bois de bouleaux, bois noirs.

Les vernays ont pour porte-drapeau l'aulne ou verne. Amis de l'humidité, ces bois accompagnent les cours d'eau, les lits majeurs caillouteux appelés « glières », puis les cônes de déjections (Barral), les coupures d'érosion, notamment les flancs raides des gorges de raccordement, soit du Glandon dans les Voûtes, soit de ses affluents, enfin les flancs d'auge en envers, où ils ont parfois remplacé les sapinières (ainsi aux Côtes du Châtellet). A la verne largement prédominante et au saule marsault se mêlent beaucoup d'arbres à feuilles caduques (frênes, érables planes, trembles), et le sous-bois est dense, formant des fourrés d'osier, saule, aubépine, épine blanche (d'où le lieu dit les Epinières, à l'amont de Lachal), églantier, entrelacés par des lianes variées.

Les bois de bouleaux constituent des forêts claires qui, au contraire des vernays, fuient l'eau et recherchent les sols maigres des pentes élevées. Presque anéantis, lors du maximum démographique (défrichement), au profit du pâturage, ces bois ont repris beaucoup de terrain et ont souvent l'aspect d'une broussaille, pâturée à l'occasion par le menu bétail. Le bouleau est l'essence prédominante, soit sous forme de taillis, soit, de plus en plus, de grands arbres. Le tremble, parfois la verne, le sorbier, l'alisier l'accompagnent, avec un sous-bois de bruyères et d'airelles. Le bouleau prépare la venue du fayard et de l'épicéa.

Les bois noirs (résineux, principalement l'épicéa, suivi par le sapin et le fayard) sont plus abondants à Saint-Alban qui, en 1867, en possédait quatre fois plus que Saint-Colomban : 185 ha contre 42 ha. Ils garnissent les envers les plus raides, entre 1 300 m et 1 750 m, en position intermédiaire entre l'alpage, qui les a grignotés par le haut, et le champ, qui les a entamés par le bas. Les bois noirs forment ainsi l'épaisse fourrure qui garnit l'aval de la combe du Glandon, les versants de Montrond (ou plutôt Mauron : le noir), les flancs raides qui dominent Lachal et La Pierre : au-dessus de ce village, les sapins descendant jusqu'à 1 150 m d'altitude. A Saint-Alban, les résineux constituent deux grandes forêts : celle de Miolan, qui prolonge le bois de La Pierre, et celle du Nant, au-dessus du Premier-Villard. Cette dernière s'étend en partie à l'adret jusqu'à 1 900 m d'altitude, mais il faut observer qu'elle prolonge la forêt cuiminche du Cuchet, qu'elle descend à 1 000 m en envers dans la combe des Reisses, qu'elle remonte au-dessus de 1 300 m au Replat, victime des défrichements ; enfin, dans la combe du Merlet, où elle s'expose au midi, sa limite inférieure s'élève de 1 450 m à 1 600 m, attestant son recul au profit du pâturage de l'Echaut. Il s'agit donc bien d'une forêt résiduelle, conservée à la faveur de la raideur des versants (...).

Pierre Bozon

FORÊT CONTRE PÂTURAGE

Contestation à La Frasse

Les forêts de bois noirs furent de tout temps étroitement surveillées par leurs propriétaires, collectifs ou privés, les conifères ayant l'utilité irremplaçable de fourrir le bois d'œuvre.

Ainsi le 2 messidor an V (24 juin 1797), les habitants de La Pierre et Nantchenou font une pétition auprès de l'administration du canton pour demander des sanctions contre ceux qui coupent abusivement dans les forêts communales de ces hameaux. Et en décembre de la même année, « l'administration décide des mesures efficaces pour protéger les biens contre les coupes illégales mais aussi contre le surpâturage et le défrichement. Mais elle se plaint en même temps de l'indolence des gardes-forêt. Et, en effet, trois ans plus tard, le 24 juin 1800, le maire de Saint-Colomban signale à nouveau au sous-préfet que les forêts communales sont soumises à un brigandage ouvert, dont la répression est urgente pour prévenir avalanches et éboulements de terre. Le sous-préfet prend alors des mesures sévères, défendant tout défrichement, même toute coupe de bois d'œuvre sans autorisation, et il enjoint aux gardes-forêt de veiller sur les bois avec plus d'attention. » (1)

Trois quarts de siècle plus tard, un nouvel incident éclate, cette fois à La Frasse. La Frasse est une « montagne » de Saint-Alban de type agro-pastoral (qui admet des champs à proximité des chalets) située sur la rive gauche du ravin de Miolan, à 1 240 mètres d'altitude, au-dessus de Bon Mollard. Vers 1860, il y avait là une demi-douzaine de personnes (des Quézel-Yoyon et des Quézel-Besset). Plus tard, cette montagne « fut tenue par des familles du Rivaud : les Quézel-Yoyon et les Quézel-Bonjean, et du Frêne : les familles de Vincent, Jacques et Pierre Darves-Bornoz. Deux chalets subsistent encore, malgré leur délabrement, qui appartiennent à Alexandre Darves-Bornoz et aux héritiers de Pierre Darves-Bornoz ». (2)

L'affaire démarre avec la publication d'un décret, le 22 décembre 1871, qui « soumet définitivement au régime forestier (...) 247 hectares de terrains boisés appartenant à la commune de Saint-Alban » (3). Mais dans cette contenance, 7 hectares sont pris sur l'alpage voisin de La Frasse où des travaux de reboisement ont été entrepris quelques années auparavant (de 1864 à 1869) avec le consentement et la coopération de la commune.

Aussitôt cette décision connue, le conseil municipal de Saint-Alban prend une délibération (18 février 1872) pour protester « contre la soumission du canton de La Frasse » et demander qu'il soit abandonné au pâturage.

Le conseil « fonde sa demande sur le fait que les habitants du hameau de La Frasse n'ont que ce cantonnement pour faire pâture leur bestiaux, et que, si l'on persistait dans ce reboisement, les habitants seraient obligés d'abandonner leurs propriétés et leurs bâtiments parce qu'ils ne pourraient plus tenir de bétail pour l'engrais de ce terrain. » Cependant, selon le rapport établi par le préfet « les agents forestiers font observer que le pâturage est très suffisant à cet endroit (66 hectares) et que le reboisement a réussi malgré les mauvaises années, et qu'en accueillant [cette] demande on perdrait le bénéfice des travaux de repeuplement opérés pendant six années à

l'aide des subventions considérables de l'Etat, du département et des journées de prestations. Par ailleurs, le canton de La Frasse est destiné à pourvoir aux besoins des hameaux circonvoisins qui ne peuvent que très difficilement s'approvisionner ailleurs. »

Toutefois avant de prendre une décision, le conseil général demande à l'un des siens, M. Grange, d'établir un rapport. Mais le 23 avril 1873, M. Grange fait connaître que, retenu loin du département pour l'exercice de son mandat de député, il ne lui est pas possible de s'acquitter de cette tâche qui est alors confiée à M. Petit qui se rend sur place le 6 août 1873 et remet son rapport le 1^{er} avril 1874...

Et là, changement de ton : « Le canton de La Frasse (...) est boisé d'aulnes nains, vulgairement appelés arcosses, et n'a jamais vu naître d'autres espèces. De tout temps on y a pâturé. L'administration forestière a cru, dans l'intérêt futur de la commune de Saint-Alban, devoir en disposer 7 hectares environ (...) qu'elle a soumis à son régime. Elle a fait procéder, dès 1864 (...) au reboisement artificiel de ces 7 hectares par transplantation d'épicéas, mélèzes, etc. [Mais] ces transplantations (...) n'ont pas répondu à son attente, soit parce que beaucoup de replants ont péri d'eux-mêmes, soit parce que des mains étrangères les auraient enlevées du sol, soit que les neiges (...) les aient fait mourir (...), soit enfin que le sol ne leur convienne pas. Toujours est-il que sur 85 000 plants, quelques milliers seulement y existent encore, mais sans autre venue. Ces 7 hectares sont en majeure partie entourés de communaux loués ou livrés au libre parcours et séparés de ceux-ci par une ligne insignifiante ou par un petit sentier que doit suivre, sans dévier, le bétail que l'on conduit au-dessus de ce cantonnement. Il [en] résulte (...) qu'il est fort difficile, sinon impossible, que les bestiaux qui pâturent tout autour ne pénètrent pas (...) dans la partie réservée et ne soient une cause de procès-verbaux très coûteux, d'autant plus que ces 7 hectares étant mieux exposés (...) que les parties abandonnées au libre parcours, la neige y fond plus vite et y attire au premier printemps le menu bétail, qui s'y rend avec empressement malgré la vigilance des bergers, cela se comprend. »

Pour sa part, « l'administration forestière [avance] l'avantage qu'en retirera la commune dans 150 ans, alors que les bois y auront prospéré, surtout par rapport aux hameaux de l'envers ; que ces hameaux, au nombre de 6 ou 7, les plus pauvres de la commune, ont amplement leur part de pâturage. »

Quant au conseil municipal il « n'a pas foi en l'avenir de la forêt projetée, et préfère le certain, qui est l'élevage des bestiaux, sa seule ressource, à l'incertain qui lui est promis ».

A la lecture de ce rapport, le conseil général décide alors l'abandon au libre parcours des sept hectares réservés...

Il faudra attendre 1906 pour que l'administration des forêts « reprenne pied » dans ce secteur.

(1) PIERRE BOZON : Le pays des Villards en Maurienne, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury, 1970, 289 p. (Epuisé).

(2) PIERRE QUÉZEL-MOUCHET, *Le Petit Villarin* numéro 99, mars 1997.

(3) *Le Journal de la Savoie* (15 décembre 1872)

POINT DE VUE

Ce qui fut et qui est !

Voilà plus de 20 ans que nous sommes sensibilisés à la dégradation de l'espace paysager intitulée l'« avalanche verte » ou la « vague verte ». A écouter les anciens, c'est plutôt vers les années 50 que la végétation a vraiment démarré. Donc en 60 ans environ, le résultat est flagrant, les photographies ci-dessous sont édifiantes...

Ce sont des personnes comme M. Derrier, Philippe Mouterde, Maurice Frasse de l'Association des Villarins et amis des Villards, et bien d'autres, qui, les premiers, ont manifesté publiquement leurs inquiétudes sur ce phénomène. Cependant l'association n'a jamais voulu revenir à la situation de la plus ancienne des deux photographies ci-dessous...

Mais aujourd'hui il est largement admis que cette transformation des paysages s'apparente à une nature à l'état d'abandon. Le constat est simple : 70 % des espaces en périphérie des hameaux se sont boisés. Résultat : les zones de pâture diminuent. Il suffit de voir les photos pour se rendre compte que même les zones agricoles du POS sont en friches.

Entreprendre la reconquête de tout ce territoire est aujourd'hui devenu une tâche difficile. Alors, ici comme dans 44 communes de Savoie, la création de zones gérées par des associations foncières pastorales (AFP) semble être une des meilleures solutions avec comme objectifs : éviter l'étouffement des hameaux par les broussailles, maintenir l'agriculture dans la vallée (nous sommes en zone beaufort) et permettre aux habitants et aux touristes de s'épanouir.

Des élus villarins ont expérimenté ce type d'action avec un résultat satisfaisant

; ils avaient su intégrer dans leur politique de développement pour leur vallée le maintien d'une activité agricole. Malheureusement, aujourd'hui, la création d'autres AFP piétine. L'AFPI actuelle a déjà fait un bon travail mais son emprise est trop petite eu égard à l'ensemble de la vallée ; de plus, son fonctionnement est difficile compte tenu de conflits de personnes entraînant par là même le désengagement de certains propriétaires. Ne faudrait-il pas prendre comme exemple la commune de Valloire qui travaille pour que l'intégralité de sa commune soit en AFP ? Ici se serait l'ensemble de la vallée des Villards qu'il faut prendre en compte. Pourquoi ?

Nous avons tout à gagner de la mise en valeur des terrains sur le plan cynégétique (pour le petit gibier), agricole, touristique, apicole, etc., sans compter l'éloignement du risque d'incendie toujours présent compte tenu des longues périodes de sécheresse que nous connaissons de plus en plus et des coups de vent violents. Nous considérons qu'une AFP a un intérêt public au même titre qu'une ACCA. Les anciens nous ont confié les clés de la maison, maintenant à nous de l'entretenir et de la faire vivre avec son temps. Aussi, avec des propriétaires conscients de l'enjeu pour l'avenir de la vallée, avec des collectivités à l'écoute et œuvrant pour le long terme, avec des agriculteurs responsables, nous pouvons croire que l'avenir de la vallée peut encore être sauvegardé pour les générations futures.

Comme l'a dit Bernanos : « On ne subit pas l'avenir, on le fait. »

Jean-Marc Bordas



■ Au delà de Lachenal, vers Saint-Alban. En haut : 1929 ; en bas : 2010.

La Région s'engage

Le périmètre du parc national régional (PNR) de Belledonne, qui est à l'étude depuis bientôt trois ans, concerne 54 communes (à parité entre l'Isère et la Savoie). A ce jour, 47 d'entre elles sont adhérentes à l'association Espace Belledonne qui est le noyau central de ce projet de PNR en liaison avec la Région Rhône-Alpes. On estime généralement que la durée des études et des démarches nécessaires pour aboutir au classement opérationnel d'un PNR est de 6 à 7 ans.

Où en est-on aujourd'hui ?

En 2009, Espace Belledonne sollicitait la Région Rhône-Alpes sur un projet de création d'un PNR concernant le massif de Belledonne. Cette demande s'appuyait sur une volonté des collectivités territoriales adhérentes d'Espace Belledonne, vallée des Villards comprise avec l'adhésion au projet des maires de Saint-Alban et Saint-Colomban.

Fin 2009, Eliane Giraud, déléguée régionale aux PNR, confirmait le budget et la réalisation d'une expertise pour juger de la valeur du patrimoine naturel du massif de Belledonne. Cette expertise a été réalisée en 2010 et 2011 par un bureau d'études et conseils lyonnais (Mosaïque environnement) qui a présenté ses conclusions au comité de pilotage le 21 avril 2011. Celles-ci « positionnent la chaîne de Belledonne à un niveau similaire des parcs naturels régionaux voisins (Vercors, Chartreuse, Bauges) et du Parc national de la Vanoise pour certains aspects. De plus, plusieurs spécificités ont pu être soulignées, telles que la concentration de tourbières et des zones humides, et leur cohabitation avec les pelouses sèches, la nature cristalline de la roche, ses grands paysages et sa situation stratégique dans le sillon alpin, spécificités aussi par rapport aux territoires voisins, notamment pour le volet corridors écologiques. »

Le 30 novembre dernier, à la Rochette, sous la présidence de Bernard Michon, nouveau président d'Espace Belledonne, cette expertise a été présentée aux collectivités territoriales adhérentes. A cette occasion, il a été réaffirmé que le projet de PNR était un formidable outil de promotion maîtrisée du territoire, plaçant l'homme au centre d'un développement

pement environnemental équilibré. L'accent a aussi été mis sur le projet de territoire sur une chaîne longue et sans route de traversée. Le chargé d'étude à la Région concluait sur l'originalité géologique et topographique ; la richesse quantitative et qualitative du patrimoine ; le rôle essentiel de Belledonne comme maillon alpin.

A cette réunion, l'engagement de la Région a été confirmé par Eliane Giraud pour lancer une étude d'opportunité et de faisabilité dès janvier 2012, cette décision étant inscrite au budget 2012.

La Région Rhône-Alpes mettra à disposition d'Espace Belledonne un résumé de quelques pages de l'étude du patrimoine naturel de Belledonne courant 2012, qui permettra d'informer et de communiquer sur ce patrimoine.

La suite chronologique de la création du PNR passe donc maintenant par :

- une étude d'opportunité et de faisabilité ; cette étude réalisée en 2012 par la Région Rhône-Alpes, doit étudier et définir la faisabilité et l'opportunité du PNR Belledonne. Elle durera 6 à 8 mois, et devra vérifier si le PNR est adapté pour créer un outil de développement, et si l'engagement des acteurs socio-économiques est effectif (politiques, collectivités territoriales, organisations diverses, habitants, associations...) ;
- la création d'un syndicat mixte représentatif si les conclusions de cette étude d'opportunité sont favorables, permettant la continuité du processus, en particulier la définition de la charte du PNR.

Pour les Villards, la création d'un PNR Belledonne sera un outil et un label pour le développement et l'activité de ses villages, un moyen de mise en valeur de son patrimoine et de ses paysages, une ouverture vers ses voisins proches.

Les différents intervenants à l'origine des PNR ont toujours été rassurants en termes de contraintes des réglementations. En effet la charte du PNR (cahier des charges) qui sera élaborée par le syndicat mixte représentatif, n'a pas de contraintes autres que celles définies pour les parcs nationaux. Cette charte devrait permettre aux collectivités locales de conserver une grande partie de leurs prérogatives territoriales.

Paul Paret

Et le tour Arvan-Villard ?

Le 7 avril 2011, le conseil régional de la région Rhône-Alpes a adopté la « convention de contrat de stations durables » portant sur le massif Arvan-Villard, retenant le principe d'une participation financière à hauteur de 800 000 euros pour une dépense estimée à 5,34 millions d'euros. Le département de la Savoie, l'Etat et l'Europe s'associant également à ce financement, la charge restant au Sivav est estimée à un peu moins de 50 % du coût des actions inscrites dans cette convention. Le dispositif régional étant calé sur la période 2008-2013, le Sivav doit maintenant rapidement instruire les demandes de subventions auprès de la Région.

La vallée des Villards est concernée par 3 des 14 projets retenus, dont 2 sont importants : • Le premier concerne « l'aménagement d'une grenouillère été-hiver », travaux évalués à 400 000 euros et subventionnés 79 %. Ce projet, régulièrement évoqué par le conseil municipal de Saint-Colomban, serait bien engagé.

• Le second prévoit « l'achat d'un bâtiment au col du Glandon par le Sivav, et sa réhabilitation en gîte et restaurant d'étape ». Cette action « doit permettre de positionner le massif Arvan-Villard de manière forte sur la randonnée, y compris la randonnée itinérante, et permettre la labellisation du tour Arvan-Villard ». Car, selon les promoteurs de la convention : « La faisabilité du tour de l'Arvan-Villard s'est toujours heurtée à l'absence d'hébergement d'étape intermédiaire au col du Glandon, faisant de ce tronçon une étape trop longue. Le classement environnemental du site et la présence d'un ancien refuge sous-exploité, ne proposant plus que de la restauration rapide, ne permettaient pas d'envisager la création d'un nouvel équipement. » Ce projet est évalué à 640 000 euros. A notre connaissance il serait au « point mort ». Selon des responsables d'Espace Belledonne, « la concrétisation [du tour Arvan-Villard] permettrait de présenter, côté villarin, une réalisation, en contrepoint des réalisations sur la combe de Savoie et le Grésivaudan ».

DÉCOUVERTE

Chère Nisa

C'est en explorant une combe que je n'avais encore jamais foulée que j'ai croisé Nisa. Jusque-là, elle était une mystérieuse inconnue. Mais en regardant mes photos de plus près j'ai conclu que ce grand oiseau était un gypaète. Son envergure démesurée, d'abord, puis son vol stationnaire tout en légèreté le différenciaient des vautours fauves avec lesquels il évoluait.

J'avais tiré des clichés suffisamment précis pour les soumettre à l'étude sur le site Asters (*) qui rassemble les observations relatives à ce rapace. Il s'agissait de Nisa BG 66, son identifiant de baptême délivré dans le cadre du Plan national d'actions en faveur du gypaète barbu, plan décliné par massifs alpins, pyrénéens et corses. La stratégie nationale de conservation de l'espèce pendant la durée du plan (2010-2020) doit permettre d'atteindre deux objectifs : obtenir une population viable à l'échelle nationale et contribuer aux objectifs européens de conservation de l'espèce.

Eradiqué des Alpes par l'homme au début du XX^e siècle après avoir été accusé, à tort, d'attaquer troupeaux et enfants, le gypaète, autrefois appelé phénix des Alpes, est l'objet d'opérations de réintroduction sur l'arc alpin depuis 1986.

Le gypaète barbu occupe les hautes montagnes dans le sud de l'Europe, au Maroc, au Moyen-Orient. Il a disparu du massif alpin, mais une réintroduction assez fructueuse est en cours. Il niche encore en

Corse et dans les Pyrénées en très petit nombre. Les premières observations de gypaètes en Vanoise ont été effectuées par les gardes moniteurs dès 1989. C'est en 2002 qu'ont eu lieu les deux premières reproductions réussies en Savoie depuis le début du XX^e siècle, à Val-d'Isère et à Termignon. De 2002 à 2011, 19 gypaètes nés en Vanoise ont rejoint les cieux alpins.

Cet oiseau majestueux, d'une envergure pouvant atteindre près de 3 mètres, est impressionnant mais inoffensif. Le gypaète barbu est le plus grand vautour de la faune européenne. Les deux sexes sont semblables, avec la femelle plus grande que le mâle. Ses ailes larges et pointues et sa queue cunéiforme le rendent facilement identifiable. Le bec est fort et puissant, aplati latéralement. La mandibule supérieure est très crochue. Le gypaète barbu tient son nom des « mèches » de plumes naissant à la base des mandibules, et d'autres qui partent des joues et pendent de chaque côté du bec en formant une curieuse barbiche noire. C'est un charognard qui se nourrit essentiellement d'os qu'il brise en les lâchant en vol sur les rochers, d'où son surnom de « casseur d'os ». Le gypaète consomme des cadavres frais et, exceptionnellement, des charognes. Les os peuvent représenter jusqu'à 85 % de sa ration alimentaire.

Son retour dans l'arc alpin est hautement symbolique parce qu'en tant que nécrophage, il atteste par sa présence de la qualité d'un environnement riche en

ongulés sauvages et domestiques.

Excellent planeur, il peut longer pendant des heures les crêtes et les flancs de vallée en quête d'animaux morts. Il constitue l'ultime éboueur de la montagne suivant de près les vautours.

La silhouette en vol du gypaète ressemble à celle d'un faucon géant : ses ailes sont pointues, plus ou moins couées. Il plane de longs moments lors des prospections. On peut parfois entendre un vrombissement produit par les grandes ailes de l'oiseau. Les gypaètes barbus sont sédentaires, ils passent toute l'année à haute altitude. Ils ne redescendent que par manque de nourriture ou par grand froid. L'aire est installée dans de hautes falaises, dans des surplombs (comme le vautour fauve). Un couple a souvent plusieurs aires. Celles-ci très grandes, sont constituées de branches, d'herbes, de restes alimentaires. La ponte a lieu entre décembre et mars (1 ou 2 œufs). Les œufs sont incubés 60 jours. Les jeunes restent au nid 110 jours. Les deux sexes couvent et les couples sont durables.

Trois individus juvéniles, dont Nisa, ont été lâchés dans le parc régional du Vercors en 2010. Ils sont originaires de centres d'élevages répartis en Europe.

L'émetteur de Nisa, lâché en 2011, est alimenté, contrairement à ses congénères, par capteurs solaires et devrait donc émettre très longtemps. Par deux fois, à l'occasion de sorties, j'ai été survolé par un autre juvénile que j'ai eu tout loisir de cadrer, mais les moyens d'identification utilisés : décoloration de plumes, baguage n'ont pas permis à l'Asters de l'identifier. Nisa et son congénère séjournent sans doute quelques temps dans notre vallée mais il est impossible d'affirmer qu'ils s'y fixeront tant ces volatiles sont voyageurs. Certains, après de longs périodes en Europe, reviennent sur leurs espaces de lâcher.

Gageons que ces grands rapaces survivent à l'hiver rigoureux qu'ils doivent affronter. Si le biotope leur fournit suffisamment de nourriture alors peut-être aurons nous la chance, comme cela s'est produit à Peisey-Nancroix, d'héberger un couple qui se reproduira chaque année. En effet, habitants et acteurs de cette vallée se sont fortement mobilisés afin de protéger les lieux de tout dérangement excessif et de pérenniser la présence des oiseaux par des actions éducatives auprès des écoles, des touristes et des éleveurs.

Bernard Paret

(*) Asters, conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie, est né le 7 juin 2000 de la fusion de l'agence pour l'étude et la gestion de l'environnement (APEGE) et du conservatoire de la nature haut savoyarde (CNHS).



MAÇONNERIE
CHARPENTE
COUVERTURE - ZINGUERIE
SCIERIE

Michel Jeannolin

ST-PIERRE-DE-BELLEVILLE - 73220 AIGUEBELLE
Tél./Fax : 04 79 36 14 83 - Port. 06 87 45 56 44

Bureau : 04 79 36 11 76

■ ON ÉCRIT AU « PETIT VILLARIN »

A propos du bilan de la saison estivale

Après la publication dans le numéro 158 du *Petit Villarin* (décembre 2011), du bilan de la saison estivale tel que nous l'avions repris d'un document établi par l'office de tourisme intitulé : « Eté 2011 : mémento », Norbert Combet nous a adressé la lettre suivante (20 janvier 2012).

« A propos du nouveau site Internet de l'office de tourisme, mis en ligne le 15 décembre dernier, et du contenu de certaines de ses rubriques, qualifié par vos soins d'obsolète, nous tenons à vous faire savoir que nous avons délibérément pris le parti d'activer le site à la date prévue, c'est-à-dire juste avant l'ouverture de la saison hivernale, dans le souci majeur de satisfaire au mieux notre clientèle de vacanciers dans sa quête d'informations à caractère proprement touristique. Nous ne contestons pas la nature obsolète de certaines rubriques mais plutôt votre manière de « mettre en scène » la teneur de l'article.

Nous regrettons que, tout à votre réquisitoire, vous n'ayez relevé ni la pertinence ni l'actualisation des onglets « Hébergements », « Animations », « Skier », qui, principalement consultés pour l'organisation de séjours dans notre vallée, ont répondu aux questions et aux attentes d'un vaste public d'internautes – devenus clients –, pas plus perturbés que cela par quelques informations anciennes dont ils n'ont, pour la plupart, sans doute pas pris connaissance !

Par ailleurs, conscients et heureux de l'intérêt suscité par le site de la vallée, nous œuvrons à la qualité et à l'actualisation de son contenu et espérons fortement que l'article qui lui est consacré dans vos colonnes ne minimise ni ne déprécie le travail réalisé au quotidien par l'équipe de l'office de tourisme.

De plus, vous n'êtes pas sans savoir que les réunions du comité de direction de l'office de tourisme se tiennent à huis clos. Or, malgré le fait que les comptes rendus ne vous soient pas communiqués, nous nous apercevons que les propos tenus ainsi que les décisions adoptées lors de ces rencontres sont systématiquement insérés dans vos colonnes, sans qu'aucun droit de regard, nous vous le répétons, ne nous soit accordé. En fait, ce qui nous embarrassse vraiment, ce n'est pas tant la publication de constats ou de réflexions internes qui, par définition, n'auraient pas à être galvaudés sur la place publique sans analyse plus poussée (pas encore...) mais c'est surtout de voir « monter en épingle » des sujets à priori sans grand intérêt. L'impression ressentie est que vous souhaitez mettre en haleine le lecteur du *Petit Villarin* par du « spectaculaire » ! Loin de nous l'idée de comparer le trimestriel à un quelconque périodique racoleur mais il faut bien admettre que lorsque l'on survole les titres, il s'en faut de peu ! Pour exemple l'intitulé « Une autre démission ! », écrit en gras suivi d'un point d'exclamation. Au premier coup d'œil le lecteur est forcément

amené à penser que la situation est quasiment désespérée au sein de l'office de tourisme puisque après « Norbert Combet, président de l'OT, démissionne de ses fonctions », son regard est attiré par « Une autre démission ! ».

Vous savez fort bien, nous n'en doutons pas, que les derniers changements intervenus au sein du comité de direction de l'office de tourisme n'ont rien de sensationnel. Certaines personnes disparaissent, d'autres sont souffrantes ou bien sont happées par un quotidien trop prenant... ainsi va la vie, mais évidemment la banalité n'est pas vendue ! A vouloir trop faire, Le Petit Villarin perd de sa crédibilité en déformant la réalité. Il en est de même, par exemple, pour le club « Les Galapias ». Certes, et sans aucune contestation possible, les inscriptions sont en baisse. Mais là encore, pourquoi ne pas tirer sur la diversité des activités proposées, la satisfaction des enfants et de leurs parents, la disponibilité et la compétence du personnel encadrant... et par là même, grâce à votre trimestriel, susciter de nouvelles inscriptions pour l'été prochain ? Au lieu de faire valoir le produit, en agissant ainsi vous participez, à votre façon, à sa lapidation... Tout porte à croire que le tableau est noir ci à l'envi et que vous vous complaizez dans cet état de fait !

Par ailleurs, dans un souci de fidélité aux sujets relatifs, il nous serait agréable d'accueillir – au moins occasionnellement –, lors des manifestations que nous organisons, un membre du comité de rédaction du *Petit Villarin* qui pourrait ainsi témoigner littéralement des faits dans vos articles.

Nous avons tous conscience que dans le contexte économique et conjoncturel d'aujourd'hui, la situation de la vallée des Villards est difficile comme elle l'est ailleurs aussi, mais nous gardons l'espoir d'un développement touristique harmonieux et espérons sincèrement que les actions entreprises par l'office de tourisme, quand bien même connaîtraient-elles des revers, ne soient pas sciemment mises à mal dans les colonnes de votre journal. Tous nos actes sont dictés par la valorisation du territoire, puissiez-vous en faire de même ! »

Passons sur les excès de langage (« réquisitoire », « lapidation »), qui pourraient être, à eux seuls, de nature à disqualifier les critiques développées dans ce droit de réponse, pour faire trois remarques.

1) Ce n'était pas faire du « spectaculaire », ni vouloir « mettre en haleine le lecteur », que de tirer « Encore une démission ! » après un article qui en évoquait déjà 3 ; ni de constater la baisse du nombre d'enfants inscrits au club enfants, que le journal explique comme liée à la rupture du contrat entre l'office de tourisme et France Location, et non à l'insuffisance des animatrices de ce club ou de l'office de tourisme ; ni d'écrire que les « premiers visiteurs » ont été déconcertés

Histoire d'eau potable à Saint-Alban

Les frères Bozon-Verduraz, Guy et Gérard (Le Bessy), tiennent à apporter quelques précisions suite « aux allégations de cour d'école primaire » consignées dans le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 30 septembre 2011, publié dans *Le Petit Villarin* numéro 158, décembre 2011.

Chaque partie s'étant exprimée sur le différend qui les oppose, ce droit de réponse met pour nous un terme à cet échange entre la mairie et les frères Bozon-Verduraz.

S'adressant au maire (« A l'eau M. le maire »), les frères Bozon-Verduraz indiquent dans leur lettre :

« Le problème évoqué de la pression d'eau insuffisante à l'arrivée de l'alimentation de la maison Bozon-Verduraz n'a jamais été imputé à la responsabilité de la commune. Cette conduite, qui date de 1960, a été réalisée par un professionnel, M. Chianale père, plombier.

Les matériaux de l'époque ne résistaient pas aux pressions supérieures à 3 bars (Plymouth de 20 mm). Cet artisan a donc dû installer un réducteur, probablement devenu vétuste avec le temps, mais à l'époque il s'agissait simplement d'alimenter un évier avec chauffe-eau à gaz... Plus tard, les salles de bains sont apparues avec leurs cortèges de contraintes.

En 1977, à la demande de M. Chabrier, maire, notre mère a autorisé, gracieusement, la commune à construire le mur de soutènement aval de la route, sur notre propriété, au droit de la grange, pour rendre service à cet homme de concertation qui était dans l'impossibilité de réaliser l'ouvrage du fait de l'exiguité de l'espace en ce lieu.

Elle n'avait pas pensé alors, notre père étant décédé depuis peu, que la conduite d'eau passait en dessous ; il ne nous a donc plus été possible, par la suite, de refaire une nouvelle alimentation sans casser la route sur environ 120 mètres du fait de l'éloignement de la fin de colonne qui ne dessert toujours pas tous les habitants du village.

Les « frères Bozon-Verduraz » n'ont donc pas « bidouillé » le réducteur de pression comme indiqué dans le compte

rendu du conseil municipal (en 1960, ils avaient respectivement 14 ans et 8 ans...) mais ce « bidouillage » est le travail d'un professionnel qui serait certainement touché par le qualificatif attaché à son œuvre ; c'est simplement une mise en conformité de la desserte que nous avons réclamée à plusieurs reprises, un peu fort peut-être parfois, mais l'absence permanente de prise en compte des problèmes ne facilite pas les relations.

Nous précisons que lors des contacts préélectoraux, à notre domicile, en 2008, avec les émissaires de cette municipalité, ce problème avait été quasiment résolu du fait de l'imminence de la réalisation des travaux... Nous sommes en 2012 et nous avons bien peur que nous devions attendre encore un peu !

Precisons toutefois que du fait de la suppression, par les services techniques de la municipalité, du « bidouillage » réalisé à une époque, la pression est revenue, mais comme les tuyaux en place sont toujours ceux de 1960 nous ne savons pas jusqu'à quand ils vont résister à une pression voisine de 8 à 10 bars...

Histoire à suivre ! Sans haine mais avec beaucoup d'amertume. »

Nous profitons de cette mise en cause d'un compte rendu de réunion d'un conseil municipal pour rappeler, une fois encore, que les comptes rendus qui sont publiés dans *Le Petit Villarin* sont rédigés par les mairies (c'était le cas, par exemple, de celui contesté ci-dessus par les frères Bozon-Verduraz). Sur le fond et sur la forme (une fois éliminées les répétitions et les lourdeurs du style administratif), ces textes leur sont donc entièrement imputables.

Quand ces comptes rendus ne sont pas disponibles auprès des mairies au moment de la mise en page du journal, ils sont rédigés par la rédaction du *Petit Villarin* et publiés précédés d'un paragraphe qui le signale explicitement. Dans les deux cas, ces comptes rendus rapportent donc fidèlement les décisions et les prises de position des assemblées délibérantes et non pas celles du journal.

✓ LE PETIT VILLARIN

par le nouveau site Internet, tout en concluant que « tout cela [allait] se corriger et s'améliorer avec le temps ».

2) Il était utile de publier un bilan de la saison estivale et, pour cela, judicieux, de s'appuyer sur celui établi par l'office de tourisme, organisme qui est au cœur du dispositif villarin dans ce domaine. La plupart des informations utilisées provenaient donc de ce document. Pour ne pas « dévaloriser » ou « désespérer » le pays, doit-on comprendre qu'il aurait été préférable de les « filtrer », enjolivant certaines et censurant les autres ? Travailleur à l'avenir de la vallée implique, certes, de ne pas la dénigrer, mais aussi d'accepter d'être lucide sur sa réalité.

3) L'office de tourisme est un établissement public qui reçoit chaque année de la communauté de communes, une subvention de l'ordre de 175 000 euros, ce qui représente parfois plus de 80 % de son budget de fonctionnement (chiffres 2011). Il ne paraît donc pas illégitime que les Villarins sachent à quoi sert cette dotation. Et comment le faire mieux qu'en publiant des échos des travaux de son comité de direction ? A ce propos, on se souvient qu'il y a quelques années seulement, le manque de transparence dans la gestion de l'office de tourisme était parfois ouvertement dénoncé par certains Villarins. Est-il plus acceptable, aujourd'hui, que les réunions du comité de direction se déroulent à huis clos ?

✓ LE PETIT VILLARIN

L'entreprise qui vous ouvre LA VOIE..

EIFFAGE
TRAUVES PUBLICS
RHÔNE-ALPES/AUVERGNE

Etablissement SAVOIE-LEMAN

ZA du Pré de Pâques
73870 SAINT JULIEN MONTDENIS
Tél. 04 79 59 81 03 - Fax 04 79 59 53 76

Christian TEXIER
Artisan
06 25 05 09 67

CRISTEC
Multiservice
cristec-multiservice@orange.fr

Plomberie Sanitaire - Electricité
Dépannage d'urgence - Rénovation habitat -
Tous travaux d'intérieur en partenariat
112, Les Vernes de la Mandallaz 74330 La Balme de Sillingy

Ets ARLAUD
Station service ELAN - Automat 24h/24
AGENT RENAULT Assistance et dépannage
Vente de véhicules neufs et occasions
Réparations toutes marques

Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

Robert RICHARD
TAXI JOUR ET NUIT
73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 48 78
Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

AGRICULTURE

Des Villarins récompensés

Au Salon international de l'agriculture (Paris, 25 février- 4 mars 2012), la Maurienne était représentée par « Californie » une vache de race tarine de 5 ans appartenant à « La ferme de Ladroit » à Valloire (hameau des Granges). Cette laitière qui avait obtenu le 1^{er} prix au concours agricole de Lanslebourg, au printemps dernier, a décroché à Paris le 3^e prix des vaches en cours de lactation.

Située à 1 530 mètres d'altitude, « La ferme de Ladroit » a été construite en 2000 par la municipalité de Valloire afin de lutter durablement contre la friche. Un premier couple s'y est installé jusqu'à l'été 2007 où sont arrivés Marie-Edith Bonnevie et Nicolas Rostaing-Troux bien connus aux Villards où, de 2002 à 2007, ils exploitaient un troupeau d'une vingtaine de vaches laitières ainsi que des génisses, des veaux et une cinquantaine de chèvres. Mais le troupeau grossissant et la ferme du Châtelet devenant trop petite, ils ont dû quitter Saint-Colomban pour trouver une exploitation adaptée à la taille de leur cheptel.

Aujourd'hui ils élèvent une quarantaine de vaches de race tarine de façon traditionnelle et dans le respect du cahier des charges de l'AOC beaufort. Ils possèdent également 60 chèvres laitières et 30 brebis de race Lacaune. Tout le lait est transformé à la ferme par leurs soins et décliné en divers types de fromages au lait cru entier (saveur et authenticité préservées). L'un de ces produits, un fromage de chèvre à pâte molle et à croûte lavée (la chévriflette) a obtenu la médaille d'argent au concours agricole 2012.

Une partie de cette production est proposée à la vente en ligne sur le site <http://www.la-ferme-de-ladroit.com/>. Reste une question : pourquoi ce qui a été possible à Valloire n'a pas pu l'être aux Villards ?

L'AFP adopte son budget

Le conseil syndical de l'association foncière pastorale (AFP) a adopté le compte administratif 2011 (3 mars 2012). Les recettes s'élèvent à 4 814,26 € et les dépenses à 3 106,59 €. L'excédent (1 707 euros) sera reporté au budget 2012 dont la version prévisionnelle (adoptée) s'équilibre à 9 869 euros. Les dépenses principales sont relatives au projet d'extension (couvertes par la subvention de 5 477 euros du conseil général).

Les projets seront discutés avec les exploitants au cours d'une réunion prévue en avril afin de déposer les demandes de subventions avant septembre prochain. Le dossier du projet d'extension, établi par Monsieur Lacour, est déposé au secrétariat de la communauté de communes. Après le retrait, à la demande du maire de Saint-Alban, des terrains situés Derrière l'Eglise et en Combe de Barbas, une discontinuité apparaît entre le Mollard de la Croix et le Banchet. Une modification sera apportée pour supprimer cette discontinuité, avec des parcelles situées au Faugé et Dessus le Faugé. Une réunion du conseil syndical (élargi à Daniel Briançon) sera convoquée dès réception du dossier complet pour préparer une réunion de propriétaires.

Le conseil a aussi décidé d'augmenter les baux de 1,25 %. Les demandes de subventions 2011 ont été validées (reconquête au Tremblay, point d'eau au Bessay). Il faut attendre les arrêtés d'attribution, seul celui du conseil général (11 020 euros pour le Tremblay) étant arrivé. Enfin, la clôture de l'instruction des recours déposés au tribunal administratif de Grenoble est fixée au 15 mars 2012 (différend AFP - Mmes Lessort et Chaboud-Crouzaz).

[Source : compte rendu de la réunion du conseil syndical du 3 mars 2012.]

■ BRÈVES

► **CORVÉES.** La journée de nettoyage Les Villards vallée propre aura lieu le 14 avril 2012. Elle est organisée par la communauté de communes de la vallée du Glandon sous l'égide de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards Rendez-vous devant la Maison du tourisme vers 8 heures. Se référer aux affiches communales pour plus de précisions. Le samedi 16 juin, l'association organise, au départ du hameau du Frêne, une corvée de nettoyage du chemin d'accès aux Jouvières, lieu-dit situé dans la combe du Bessay. Cette corvée est ouverte à tous. Se référer aux affiches pour l'horaire et le lieu de rendez-vous exacts.

► **FLEURS.** Le marché aux fleurs de la vallée des Villards, organisé par l'association « Station fleurie Saint-Colomban-des-Villards – col du Glandon » se tiendra au Chef-Lieu de Saint Colombe (place du cimetière) le samedi 26 mai 2012 de 9 heures à 11 heures.

SAINT-ALBAN**● SÉANCE DU
30 SEPTEMBRE 2011**

Absent : Christian Campillo (procuration à Gilberte Girard).

1 – Employés territoriaux

Le conseil municipal accepte la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2012 et pour une durée de 6 ans. Le financement de ce service est assuré par une cotisation correspondant à 0,33 % de la masse salariale de la collectivité adhérente.

2 – Budget 2012

Pour faire face à des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2012, le conseil municipal autorise le maire à inscrire, dans la limite prévue par la loi, 8 000 euros au chapitre 20, 20 000 euros au 21 et 15 000 euros au 23. Par ailleurs, le conseil approuve les orientations budgétaires suivantes : en fonctionnement : actualisation de 2011 ; en investissement : finir l'alimentation en eau potable ; démarrer l'extension du cimetière ; lancer les études pour le réaménagement du Chef-Lieu ; achats de terrains [report des crédits pour la régularisation de la piste du Replat et du chemin du Premier-Villard, crédits pour de nouveaux élargissements de chemin (Chef-Lieu, Frêne), d'autres terrains (vers ex-école du Premier-Villard, terrains des domaines résultant de certaines successions, etc.)] ; travaux d'entretien (ponts, murs) notamment ceux signalés par la DDT de Maurienne ; aménagement du carrefour du Planchamp ; extension du réseau d'eau au Bessay ; acquisition d'un engin de déneigement polyvalent.

3 – Frais de déplacement

Le conseil municipal décide que les élus pourront être remboursés des frais de missions effectuées pour la commune sur ordre de mission signé du maire, sur la base des justificatifs fournis et des indemnités kilométriques réglementaires.

4 – AFPI

Suite à une demande de fourniture d'eau faite par le président de l'AFPI (23 novembre 2011), le maire rappelle que la commune ne peut traiter qu'avec l'AFPI car ce n'est pas la commune qui gère les terrains et les équipements de l'AFPI et qui traite avec les agriculteurs. Donc l'alimentation de ce point d'eau ne sera effective que lorsque l'AFPI aura signé un

contrat de fourniture d'eau avec la commune et après la pose du compteur par la commune. La consommation sera facturée à l'AFPI. Pour cela le conseil municipal décide (5 voix pour et 3 abstentions) deux modes de facturation : un abonnement, location compteur et consommation d'eau selon le tarif en vigueur ; un forfait pour 300 m³, calculé sur la base du tarif en vigueur (soit 192,30 € suivant les tarifs 2011) ; si ce forfait est dépassé, les m³ au-delà seront facturés au tarif en vigueur.

5 – Subventions

Le conseil municipal :

- constatant que personne dans la commune ne fait appel à Regul'matous, décide de ne pas attribuer de subvention à cette association en 2012 ;
- décide (4 voix pour dont la voix du maire et 4 voix contre) d'accorder, pour encourager ce type de formation, une aide de 150 euros à la Maison familiale rurale de Chatte (38160) dans laquelle une personne de la commune suit une formation bac professionnel ;
- suite à une demande de Damien Tardy (faite au nom de l'équipe Speedlight) au sujet d'un projet développé au lycée Paul Héroult et concernant un véhicule miniature destiné à participer à des compétitions, décide d'accorder une subvention de 150 euros à ce projet.

6 – Chapelle des Voûtes

La chapelle des Voûtes a été rénovée en conservant son style religieux baroque. Seule la statue de la Vierge se trouvant dans la niche extérieure, au-dessus de la porte, ne l'a pas été. Cette statue est en plâtre, ternie et effritée. Le conseil décide (7 voix pour et 1 abstention) d'en acheter une neuve de même style mais en marbre reconstitué fait pour aller à l'extérieur (environ 200 euros).

7 – Carrefour du Planchamp

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement du carrefour dont les travaux sont estimés à 100 000 euros HT dont 1/3 pour la commune.

8 – Pêche

Le conseil municipal accepte de

signer (à titre gracieux) un bail au profit de l'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques des pêcheurs de l'Arc (droit de pêche sur les berges des cours d'eau et des plans d'eau communaux). Ce bail est de nature à favoriser la garderie et la gestion piscicole des torrents et des lacs. Signé pour 5 ans, il est reconductible par période de 2 ans et résiliable chaque année après la cinquième année.

9 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- reconduit le prix de la carte d'affouage (10 euros) et de la carte pour l'achat de lot de bois communaux de 2 à 5 stères (10 euros) ;
- soutient la motion de la communauté de communes Cœur de Maurienne concernant l'usine Rio Tinto Alcan de Saint-Jean, menacée de fermeture ;
- est informé que le 26 février les maisons du Mollard et du haut du Chef-Lieu ont observé une absence d'eau potable ou une baisse notable de pression, résultat d'un acte de vandalisme commis le 25 février (vers 23 heures selon les informations de la nouvelle télégestion du réseau d'eau potable), qui a consisté à ouvrir à fond une vanne de purge-vidange se trouvant au Frêne. Selon Daniel Quézel-Ambrunaz, l'ouverture d'une telle vanne sur le réseau de Saint-Etienne-de-Cuines privait d'eau la moitié de la commune au moins. Ceci n'a pas été le cas sur Saint-Alban car le débit d'eau alimentant le réservoir à partir de la conduite du SAAEMM est très important. A ce jour le responsable de cet acte (déjà commis il y a 6 ou 7 ans) n'est pas connu ;
- est informé qu'un rapport qui fait l'inventaire des richesses de Belledonne permet à Espace Belledonne de poursuivre ses actions pour valoriser cette chaîne (*lire page 10*). En fin de réunion Jacqueline Dupenloup fait le point sur l'école des Villards et donne un résumé des actions entreprises pour maintenir les deux classes existantes (*lire page 5*).

■ BRÈVE

► **SIVOM.** Le budget 2012 du Sivom du canton de la Chambre devrait s'équilibrer en recettes et dépenses à 531 741 euros en fonctionnement et à 547 850 euros en investissement. Les recettes de fonctionnement sont assurées par des produits et services (117 930 euros) et des dotations diverses dont la participation des communes (276 000 euros) calculée en fonction du potentiel fiscal (pour 70 %) et de la population (30 %). Ce qui fait 3 687 euros pour Saint-Alban, 19 091 euros pour Saint-Colomban, et 27 053 euros pour Sainte-Marie-de-Cuines. Les dépenses concernent en particulier des subventions de fonctionnement à l'association Déclice, à l'ADMR (services à la personne et portage des repas), à l'OT du canton, etc. Les investissements sont consacrés à la construction d'un local (et son équipement) pour l'association Déclice, à des études pour l'aménagement de la gare de Saint-Avre, ainsi qu'à l'agrandissement de la chambre funéraire intercommunale (création d'une salle de recueillement).

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Energies renouvelables Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 59 61 - 04 76 26 71 11

Garage TARDY Serge
RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS
TÉL. 04 79 59 12 16

VERNIER Frères —
• Génie Civil
• Travaux en montagne
• Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

CHAUFFAGE SANITAIRE SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN
CHIANALE FILS
Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2012

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (26 mars 2012), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

Après quelques reformulations qui n'en altèrent pas le fond, le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2011 est approuvé.

1 - Réseaux secs

Le conseil décide de continuer l'enfouissement des réseaux secs avec, cette année, Lachenal, le Martinan (amont et aval du village) et Valmaure (haut et bas du village), et choisit le cabinet d'études Profil Etudes (moins disant, 6,70 % du montant des travaux estimés à 600 000 euros) pour en assurer la maîtrise d'œuvre.

2 - Forfaits de ski

Le conseil accepte la tarification proposée par la Satvac pour la saison 2012-2013 à savoir, pour le domaine skiable de Saint-Colomban : 18,70 € le forfait demi-journée ; 22,70 € le forfait journée ; 175 euros le forfait saison ; et pour le domaine des Sybelles : 31 euros le forfait demi-journée ; 39 euros le forfait journée ; 483 euros le forfait saison. Soit une hausse comprise entre 1,8 et 5,7 %

3 - Employés territoriaux

Le conseil municipal décide de proposer Cécilia Mitka, adjoint administratif 2^e classe, au poste d'adjoint administratif 1^{re} classe, et de créer, au secrétariat, un poste contractuel à mi-temps, pour 1 an à compter du 1^{er} mars 2012, pour Françoise Rajat dont le contrat se termine en février 2012. Enfin, le conseil

municipal renouvelle pour 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, son adhésion au service de médecine préventive pour les employés de la commune (cotisation : 0,33 % de la masse salariale qui s'élève à 120 000 euros environ).

4 - Questions diverses

Le conseil municipal décide :

- de renouveler le plan d'entretien des forêts communales (95 euros pour les 5 ans) ;
- de maintenir le principe du droit de préemption sur la commune après la transformation du POS en PLU ;
- de transférer à la CCVG une demande de subvention du Souvenir français ;
- de demander à EDF (sur les conseils du bureau d'études TIMM), une subvention (10 000 euros escomptés) après la pose d'un booster sur le transformateur qui alimente les canons à neige et qui permet de réaliser des économies d'énergie. Sur ce point, le conseil est également favorable pour réaliser un audit sur l'éclairage public (3 700 euros environ) afin de voir si des économies sont possibles sur ce poste budgétaire qui s'élève chaque année à 25 600 euros ;

- de reporter l'étude d'une demande de David Pille qui souhaiterait acheter l'ancien chalet qui servait de billetterie, et de transférer à la CCVG sa demande pour acquérir un terrain dans la future zone agricole pour y poser un « tunnel » ;
- de repousser l'examen d'une demande du Rucher des Allobroges qui souhaite disposer d'un terrain communal pour y installer 5 ruches ;
- de soutenir la motion présentée par Coeur de Maurienne concernant l'usine Rio Tinto Alcan de Saint-Jean, menacée de fermeture ;

Cette réunion s'est ensuite poursuivie à huis clos.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 18 JANVIER 2012

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (26 mars 2012), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

Absent : Christian Campillo (procuration à Maurice Darves-Bornoz).

Après l'approbation du compte rendu de la réunion du 25 novembre 2011, le conseil communautaire a abordé l'ordre du jour.

1 - Déneigement

Suite à une lettre de Chantal Berthier qui fait connaître son mécontentement sur la façon dont le déneigement est effectué cet hiver, la parole est donnée à Stéphane Bozon et Jean-Baptiste Brosson sur le fonctionnement de ce service. Il y a 25 km de voirie et il faut 4 heures pour le déneiger avec un tracteur. Par ailleurs Norbert Combet indique qu'il faut une convention pour déneiger sur un terrain privé. A ce propos le conseil est d'accord pour en passer une avec France Location qui demande à déneiger la route intérieure du camping. Cependant, toutes ces questions seront examinées par un groupe de travail qui comprendra Maurice Darves-Bornoz, Maurice Bozon, Norbert Combet, Pierre-Yves Bonnivard (auxquels se joindra un employé communal de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines). Ce groupe de réflexion aura aussi à réfléchir aux travaux de débroussaillage d'été.

2 - Budget 2012

Le conseil décide de verser à

Sainte-Marie-de-Cuines un acompte mensuel de 30 000 euros à prendre sur son attribution de compensation quand celle-ci sera fixée pour 2012. (A ce sujet, Maurice Darves-Bornoz indique que, selon lui, des constitutions de nouvelles communautés de communes pourraient aller plus vite sur certains périmètres que ce que veut la loi et qu'il faut donc rapidement mettre en place les attributions de compensation pour les deux Villards.) Le conseil décide également de verser à l'OT un acompte de 40 000 euros sur la subvention 2012.

3 - Questions diverses

Le conseil communautaire décide :

- de déposer des dossiers de demande de subventions pour la construction d'un centre équestre à Sainte-Marie-de-Cuines et choisit le cabinet d'études Giffon pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette réalisation ;
- de choisir le site situé près de la déchetterie (du même côté par rapport à la route) pour y implanter une fumière collective ;
- de verser exceptionnellement

1 200 euros à l'association communale de chasse agréée de Sainte-Marie-de-Cuines suite aux vols dont elle a été victime (les assurances de cette société ne la remboursant pas) ;

- d'adhérer à l'Association nationale des élus de montagne (100 euros).

Cette réunion s'est ensuite poursuivie à huis clos.

● SÉANCE DU 1^{er} MARS 2012

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (26 mars 2012), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

Absents : Norbert Combet et Claude Bérard (procurations à Christian Campillo et Philippe Girard).

Suite à la démission de Norbert Combet de ses fonctions de président, le conseil communautaire a été élu (unanimité) Pierre-Yves Bonnivard président de la communauté de communes (*lire ci-dessous*). Maurice Bozon a été élu (unanimité) vice-président.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pierre-Yves Bonnivard élu président

Le 1^{er} mars dernier Pierre-Yves Bonnivard a été élu président de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG). Il succède à Norbert Combet qui avait démissionné pour des raisons professionnelles quelques semaines plus tôt (tout en restant conseiller communautaire). Agé de 26 ans, conseiller municipal de Saint-Colomban depuis mars 2008, Pierre-Yves Bonnivard était, depuis cette date, vice-président de la CCGV et, à ce titre, assurait l'intérim.

Il arrive à la tête de la CCGV au moment où celle-ci va devoir – le schéma départemental de coopération intercommunale établi par le préfet ayant été adopté par la commission départementale de coopération intercommunale – intégrer au sein de la CCGV les 11 communes du canton de La Chambre (qui en compte 14) et Epierre, qui ne sont pas encore en intercommunalité. Ce qui ne va pas aller sans difficultés notamment sur le plan financier avec le règlement des attributions de compensation et la répartition de la dette de la CCGV, mais aussi, sur un plan plus pratique, avec le devenir des employés communautaires par exemple.

Lors du conseil communautaire du 1^{er} mars, l'intégration à court terme des communes cantonales (et Epierre) a été au centre des discussions. L'ensemble des élus est unanime quant à la nécessité et à l'urgence de mettre en place les attributions de compensation pour les communes vallrinches pour 2012, à partir des compétences et des charges qui étaient transférées à la CCGV au moment de l'intégration de Sainte-Marie-de-Cuines. C'est sur cette base que la situation de la CCGV serait éclaircie et que pourrait être accueillies de manière sereine les douze autres communes.

Il va devoir également faire avancer quelques dossiers (la fumière, la zone agricole et artisanale, etc.), et améliorer des services comme le déneigement qui a fait l'objet de critiques cet hiver (*lire ci-dessus*).

On se souvient aussi qu'en mai 2009, Pierre-Yves Bonnivard avait adressé à Norbert Combet, alors président de la CCGV, une lettre dans laquelle il affirmait, en substance, que la CCGV ne fonctionnait pas démocratiquement et qu'elle souffrait « d'une absence de suivi » préjudiciable dans le domaine des finances par exemple. Il dénonçait également un manque de concertation entre la présidence et les conseillers communautaires et entre la CCGV et les communes membres. Le voilà désormais en position d'appliquer les principes de gouvernance qui, selon lui, permettraient d'éviter de tels dysfonctionnements.

■ BRÈVES

► **MAIRIE DE SAINT-COLOMBAN.** Recrutée en août 2011 par la mairie de Saint-Colomban comme adjointe administrative, Mme Françoise Rajat, 53 ans, mariée, 2 enfants, est originaire de Toulon. Elle débute sa vie professionnelle en effectuant des remplacements sur divers postes tels que assistante dentaire et secrétaire dans une mutuelle d'assurance à Grenoble puis à Lyon. Après un retour à Grenoble, elle occupe un poste d'employée administrative à la clinique des Bains (aujourd'hui clinique d'Alembert) où elle effectue la plus grande partie de sa carrière. Pour suivre son mari, muté en Savoie, elle démissionne et obtient son premier poste dans la fonction publique à la mairie de Val-d'Isère puis rejoint Saint-Colomban dans le cadre d'un remplacement. Son contrat vient d'être prolongé pour un an à compter du 1^{er} mars 2012.

► **DÉFIBRILLATEUR.** L'Association des Villars et amis des Villards a demandé aux deux municipalités vallrinches que soit mise en place une information claire et précise pour l'utilisation du défibrillateur installé devant la mairie de Saint-Colomban. Cet appareil est dans un coffret. Pour l'utiliser il faut casser la vitre mais

rien n'est indiqué qu'il s'agit là de la bonne procédure... Par ailleurs il faudrait entretenir (ou réactualiser) la formation des volontaires qui ont accepté d'être formés au moment de son installation. On prétend que cet appareil est facile à utiliser, qu'il « parle » et qu'il indique tout... Mais la seule opération qu'il effectue automatiquement consiste à vérifier s'il doit envoyer ou non des chocs électriques (présence ou non de pouls). L'utilisateur, lui, doit vérifier la présence ou non de pile ou de pacemaker (et, dans ce cas, surtout ne pas envoyer de courant), ne pas utiliser l'appareil sous la pluie, ni sur de l'acier (vélo, barrière, caillebotis, etc.), etc.. Si bien que, si demain, une intervention est nécessaire, il se pourra, même pour le personnel formé, que la réponse soit la même : « Je n'utilise pas le défibrillateur, j'appelle les pompiers » ! Enfin, compte tenu de l'étendue de la vallée des Villards et du temps très court dont disposent les sauveteurs (quelques minutes tout au plus), il serait nécessaire que d'autres points des deux communes soient équipés. A Valloire, ces appareils sont installés en différents endroits : mairie, office de tourisme, et même à côté de l'entrée de l'église... – (C. Mayoux.)

Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Valée des Villards

73130 La Chambre Tél. 04 79 56 24 68

SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFOURY

Commissaire Priseur Habilé

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers -
Tableaux - Art Alpin

Salle des Ventes, 688 Avenue des Folzaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

PARET-GRIS Olivier

USINAGE DE PRÉCISION
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE

225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses

34130 VALERGUES

Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

sarlparetgris@wanadoo.fr

la mure bianco

Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves
- entretien chauffage



PONTAMAFREY

04 79 83 40 38

ELECTION CANTONALE PARTIELLE (12 ET 19 FÉVRIER 2012)

CANTON DE LA CHAMBRE

Jean-Louis Portaz réélu conseiller général

Le 22 et 27 mars 2011, Daniel Dufreney (CNI), conseiller général du canton de La Chambre sans discontinuer depuis 1985, avait été battu, au second tour, et pour 4 voix, par Jean-Louis Portaz (Front de gauche), maire de La Chapelle, qui avait comme suppléante, Jacqueline Dupenloup, conseillère municipale à Saint-Alban.

Mais, suite à un recours déposé par Daniel Dufreney, le tribunal administratif de Grenoble avait invalidé cette élection (28 juin 2011), et Jean-Louis Portaz, le nouvel élu, avait fait appel de ce jugement. Le 5 décembre dernier, le Conseil d'Etat a rejeté cet appel tout en reconnaissant le caractère limité des affichettes anonymes posées dans la nuit précédant le vote, tout comme celui de l'inversion des panneaux électoraux à Notre-Dame-du-Cruet. Les résultats de l'élection cantonale de mars 2011 ont donc été annulés et une élection cantonale partielle a été organisée les 12 et 19 février 2012.

Cette fois, Jean-Louis Portaz l'a emporté avec près de 54 % des voix contre 46 % à Christian Rochette (maire de Saint-Rémy-de-Maurienne, investi par l'UMP), Daniel Dufreney ayant été éliminé dès le premier tour.

Sitôt élus, Jean-Louis Portaz et Jacqueline Dupenloup se sont dits déterminés « à poursuivre avec enthousiasme [leur] mandat. La pratique qui a été la nôtre au cours des 10 derniers mois témoigne de notre volonté d'associer chacun des citoyens à notre travail. On pourra compter sur nous pour défendre les dossiers du canton, essayer

d'améliorer le budget du conseil général dans le domaine des subventions aux communes, du logement, des routes. On pourra compter sur nous, comme nous l'avons toujours fait, pour apporter une contribution constructive à la politique de la Savoie. Mais nous continuerons à nous opposer résolument aux propositions qui ne correspondent pas aux idées que nous portons. »

Dans une lettre personnelle aux électeurs villarins, Jacqueline Dupenloup a précisé : « Soyez assurés que, en respectant la limite de ses compétences bien sûr, notre conseiller général portera un œil attentif sur notre vallée, dont il a bien perçu à la fois le potentiel et les difficultés et dans laquelle il est certain qu'il acceptera d'être présent autant que nécessaire. » Par ailleurs, pour répondre au dernier tract de M. Rochette, où l'on pouvait lire : « M. le Maire de Saint-Alban nous a expliqué la conception de la démocratie de Mme Dupenloup, conseillère municipale : surtout ne jamais participer positivement,

tout comme M. Portaz », Jacqueline Dupenloup a indiqué « que depuis mars 2008 [elle avait] prononcé 4 fois plus de votes « pour » que de votes « contre » au sein du conseil municipal de Saint-Alban », s'abstenant dans 27 % des votes.

Pour sa part, Christian Rochette, s'est dit « surpris par la violence de la campagne ». Il a indiqué qu'il ne serait pas candidat aux législatives de juin prochain et qu'il soutiendrait « le candidat le mieux placé pour faire avancer [ses] idées d'une droite humaniste et courageuse ». (Le Dauphiné libéré, 25 février 2012). A ce jour, seraient candidats : Pierre-Marie Charvoz (divers droite), Béatrice Santais (PS), Béatrice Faure (Les Verts), et Christiane Lehmann (Front de gauche).

Jean-Louis Portaz tient une permanence publique le mardi de 17 à 19 heures à la mairie de Saint-Etienne-de-Cuines. On peut le joindre à la mairie de La Chapelle (73600) ou par courrier électronique à l'adresse : jean-louis.portaz@wanadoo.fr

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

Le nombre de voix obtenues par chaque candidat est donné, ci-dessous, entre parenthèses, en pourcentage des suffrages exprimés. (Un des candidats étant villarin, il nous a semblé intéressant de donner aussi les résultats obtenus par les candidats dans les deux communes villarinchies.)

► CANTON DE LA CHAMBRE

• 1^{er} tour (12 février 2012)

I., 6 002 ; V., 3 130 (52,15 %) ; A., 2 872 (47,85 %) ; B. et N., 32 ; E., 3 098.

Daniel Dufreney (maire de La Chambre, conseiller général sortant, Energie et solidarité : 697 (22,50 %) ; Dominique Raphel (Front national) : 195 (6,29 %) ; Christian Rochette (maire de Saint-Rémy-de-Maurienne, Union pour la Savoie) : 890 (28,73 %) ; Jean-Louis Portaz (maire de La Chapelle, Front de gauche) : 1 316 (42,48 %).

• 2^e tour (19 février 2012)

I., 5 987 ; V., 3 409 (56,94 %) ; A., 2 578 (43,06 %) ; B. et N., 126 ; E., 3 283.

J.-L. Portaz (maire de La Chapelle, Front de gauche) : 1 769 (53,88 %) ; C. Rochette (maire de Saint-Rémy-de-Maurienne, Union pour la Savoie) : 1 514 (46,12 %).

► COMMUNE DE SAINT-COLOMBAN

• 1^{er} tour (12 février 2012)

I., 313 ; V., 105 (33,55 %) ; A., 208 (66,45 %) ; B. et N., 1 ; E., 104.

Daniel Dufreney (maire de La Chambre, conseiller général sortant, Energie et solidarité : 27 (25,96 %) ; Dominique Raphel (Front national) : 3 (2,88 %) ; Christian Rochette (maire de Saint-Rémy-de-Maurienne, Union pour la Savoie) : 33 (31,73 %) ; J.-L. Portaz (maire de La Chapelle, Front de gauche) : 41 (39,42 %).

• 2^e tour (19 février 2012)

I., 313 ; V., 121 (38,66 %) ; A., 192 (61,34 %) ; B. et N., 3 ; E., 118.

J.-L. Portaz (maire de La Chapelle, Front de gauche) : 66 (55,93 %) ; C. Rochette (maire de Saint-Rémy-de-Maurienne, Union pour la Savoie) : 52 (44,07 %).

■ NOMINATION

Yves Bonnivard (Le Châtelet), a été nommé par arrêté préfectoral spécialiste sanitaire apicole à compter du 12 décembre 2011, à l'issue d'une formation sanctionnée par un examen final de connaissances passé le 3 décembre 2011. Cette formation est assurée conjointement par le groupement de défense sanitaire des abeilles de Savoie, et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (auparavant dénommée DSV, direction des services vétérinaires). Ces agents sanitaires apicoles viennent en aide aux apiculteurs qui rencontrent des problèmes sanitaires dans leurs ruchers (mortalité anormale, maladies, etc.). Ils participent aux tâches techniques, aux missions de contrôle et de surveillance du cheptel apiaire du département. Ils sont habilités, sous l'autorité du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, à effectuer toutes les manipulations nécessaires au dépistage des maladies et, s'il y a lieu, à diriger et contrôler les mesures à prendre en cas d'infection ainsi qu'à mettre en œuvre les traitements prescrits par les services préfectoraux. Au 30 juin 2011, le département de la Savoie comptait 53 spécialistes nommés sur un secteur et 8 aides apicoles en formation. Neuf secteurs restaient sans agent. Yves Bonnivard s'est vu attribuer le secteur 48 qui comprend les communes de Saint-Alban-des-Villards, Saint-Colomban-des-Villards, Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Rémy-de-Maurienne et La Chambre. Ce secteur est resté longtemps à la charge de Pierre Déléan, puis de Gérard Tillier.

■ DÉCÈS

• De M. Irénée Martin-Cocher (Martinan), le 9 janvier 2012 à Saint-Jean-de-Maurienne (91 ans).

• De M. Firmin Rostaing-Tayard (Le Comberousse), le 28 janvier 2012 à Saint-Jean-de-Maurienne (84 ans).

• De M. Jacques Darves-Botton (Premier-Villard), le 31 janvier 2012 à Fontvieille (89 ans).

• De Mme Florisse Darves-Blanc née Favre-Novell (Martinan, Le Mollard), le 12 février 2012 à Chambéry (96 ans).

• De M. René Tardy (La Pierre), le 4 mars 2012 à Corenc (86 ans).

■ RECTIFICATIF

• Contrairement à ce que nous avons indiqué dans le Carnet du numéro 158 du Petit Villarin (décembre 2011), M. Armand Frasson-Gorret n'est pas décédé le 24 décembre mais le 23 décembre 2011.

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0715 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIEGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : c.mayoux@laposte.net),

Ginette Paret (04-79-56-37-04)

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

316, boulevard Chave, 13005 – Marseille

(04-91-49-29-61)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M

Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 8,50 €.

SOMMAIRE

NUMÉRO 159
MARS 2012

PAGE 2 :

• La saison hivernale.

OT : Norbert Combet élu président.

PAGE 3 :

• Immobilier : quelle stratégie pour les Villards ?

• Vers la reprise des chantiers ?

PAGE 4 :

• Ski : le grand prix des Villards.

• Le club des sports a 100 ans !

PAGE 5 :

• Ecole : la 2^e classe sauvée ; sorties culturelles et sportives.

PAGE 6 :

• Histoire : la tonte des moutons.

PAGE 7 :

• Chasse : l'ours de Montgellafrey.

PAGES 8 et 9 :

• La forêt domaniale des Villards.

• L'affaire de La Frasse.

• Point de vue : l'avalanche verte.

PAGE 10 :

• Le PNR de Belledonne.

• Faune : découverte du gypaète.

PAGE 11 :

• On écrit au « Petit Villarin ».

PAGES 12 et 13 :

• Comptes rendus des réunions des conseils.

PAGE 12 :

• Les travaux de l'AFP.

PAGE 13 :

• Pierre-Yves Bonnivard, élu président de la comcom.

PAGE 14 :

• Election cantonale. • Carnet.

• Nomination.

Pour publication dans *Le Petit Villarin*
les textes, les documents,
les avis de naissances, de mariages,
et de décès peuvent être transmis :
• par voie postale :
Le Petit Villarin
21, rue Albert-Dubout
34130 – Mauguio
Tél. : 04-67-29-45-43
• par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr
Dans tous les cas, nom, adresse et
numéro de téléphone des auteurs
doivent accompagner ces envois.